

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le président**
Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE
À SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 19 juin 2024 à 19 h
Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel
1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 JUIN 2024

ÉCHANGES INTRODUCTIFS	1
MOT DU PRÉSIDENT	2

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DE LA COMMISSION	3
Mme ELIZABETH McGRAW	11
QUESTIONS DE LA COMMISSION	15
Mme RÉBECCA PÉTRIN	18
QUESTIONS DE LA COMMISSION	22
Mme GENEVIÈVE TARDY	28
QUESTIONS DE LA COMMISSION	30
M. JACQUES VOGEL.....	33
Mme ELIZABETH McGRAW	37
QUESTIONS DE LA COMMISSION	39
MOT DE LA FIN	76

SÉANCE AJOURNÉE

SÉANCE DU 19 JUIN 2024
SÉANCE DE LA SOIRÉE

LE PRÉSIDENT :

5

Bonsoir, bienvenue à cette troisième et ultime séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel. Comme on l'a fait cet après-midi, dans un premier temps, je souhaite vérifier si le porte-parole de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents. — Monsieur Lupien? Non.

10

M. ÉRIC LUPIEN :

Non.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez déposé quelque chose depuis cet après-midi ou vous souhaitez en déposer?

20

Mme ANNIE OUELLET :

Non, pas de dépôt de notre côté.

25

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et puis, du côté du... la MRC?

Mme MYRABELLE CHICOINE :

30

Non, aucun autre document.

LE PRÉSIDENT :

Aucun autre document. La municipalité?

35

M. MAXIME DAUPLAISE :

Aucun document.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Aucun document. Et le MAPAQ?

45 **Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

Du côté du MAPAQ, non, aucun document. Merci.

LE PRÉSIDENT :

50 Vous n'avez aucun document non plus. Je m'en vais en ligne, là, pour vérifier avec le ministère des Transports. Est-ce qu'il y a de... vous envisagez déposer un document au vu de ce que vous avez entendu et les questions qu'on a posées? Non?

Mme LOUISE MILLETTE :

55 Non, pas pour le moment, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

60 Pas pour le moment. Merci. Merci, madame.

65 Alors, le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Il suffira juste de vous... d'aller à l'arrière de la salle pour le faire, auprès des deux collègues qui sont là-bas. Pour les personnes à distance, il suffit de cliquer sur le lien permettant d'accéder au formulaire dans le site Web du BAPE ou dans la diffusion en direct sur Facebook.

70 Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en composant le 1-800-463-4732, poste 6. Je répète, le 1-800-463-4732, poste 6. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique, ce que je souhaite vivement comme je l'avais dit en après-midi, ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, veuillez à en faire part dès que possible à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qui est à la table située à l'arrière de la salle. Elle pourra vous préciser les modalités.

75 Une fois encore, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participantes et participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Et par ailleurs, vous pouvez

vous réinscrire, comme on l'a vu tout le temps de nos audiences, au registre pour d'autres questions, si le temps le permet, au cours de la séance. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées.

80

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

85

Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

90

Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil, à l'arrière de la salle. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Web, dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

95

Alors, en attendant que nous ayons le registre assez bien fourni, je vais inviter ma collègue Prunelle à revenir sur quelques-unes des questions sur lesquelles on aimerait entendre l'initiateur du projet et aussi les personnes-ressources.

LA COMMISSAIRE :

100

Merci. Ma première question est pour le ministère de l'Environnement. Dans l'article paru dans la Presse le 30 avril, qu'on a déjà cité précédemment, on indiquait que le projet s'implantait dans un milieu sensible. On mentionnait entre autres le Lac-Saint-Pierre, le Lac-Saint-Pierre qui est une réserve mondiale de la biosphère reconnue par l'UNESCO. Pouvez-vous rapidement nous indiquer quelle est la particularité, la sensibilité particulière de ce milieu?

105

Mme ANNIE OUELLET :

Je vais faire intervenir ma collègue Marie-Hélène Fraser à ce sujet.

110

LA COMMISSAIRE :

Merci.

115 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

120 Donc, vous avez raison, c'est un site de convention Ramsar, un site UNESCO et, effectivement, d'une grande importance pour la faune. On parle aussi de 50 % de milieux humides et 20 % des marais du fleuve Saint-Laurent, 8 000 hectares de marais, 6 200 hectares d'herbiers aquatiques. C'est vraiment la plaine inondable la plus importante du fleuve Saint-Laurent. Donc effectivement, le Lac-Saint-Pierre et son archipel est d'importance, et particulièrement pour la diversité écologique exceptionnelle.

125 Donc, sans rentrer dans les détails, près de 80 espèces de poissons d'eau douce, 288 espèces d'oiseaux, dont 72 % des espèces présentes à cet endroit du Québec, 67 espèces d'espèces menacées, vulnérables ou sensibles. Et puis, c'est une halte migratoire d'importance, là, pour la sauvagine dans l'est du Canada et c'est une des plus importantes héronnières en Amérique du Nord.

130 Donc effectivement, c'est vraiment un endroit qui est important pour la faune. Il y a eu beaucoup d'efforts d'investis également pour les efforts de conservation. Et également, beaucoup d'études scientifiques -- puis j'en ai fait part, là, à la Commission, avec la documentation à cet égard -- beaucoup d'efforts d'investis aussi de la part de la société, des agriculteurs, tout le monde est mobilisé, plusieurs ministères.

135 Il y a eu beaucoup d'études, aussi, qui ont été faites au niveau des... Il y a des choses qui sont observées au niveau des déclin des populations, comme laboratoire de la perchaude qui a été renouvelé, donc... parce que les populations ne vont pas mieux. Donc, il y a vraiment une fragilité au niveau de cet écosystème, mais il reste que les efforts sont consentis.

140 On a plusieurs autres études aussi au niveau de la turbidité. Ça aussi, c'est toutes des études que je vous ai fournies, là, pour montrer le portrait des certaines problématiques qui ont été documentées. Donc, c'est sûr qu'il y a des pêcheries, donc il y a de la pêche commerciale, la pêche sportive. C'est une aire faunique communautaire, donc vraiment, on peut aussi... Si vous voulez, je peux vous partager, là. Je ne vous ai pas situé où est-ce qu'on est, mais c'est ça, c'est important, effectivement, là, pour...

145 Puis c'est en lien aussi avec la baie Lavallière où est-ce que baie Lavallière, c'est une pouponnière, donc ça alimente les pêcheries du Lac-Saint-Pierre. Puis il y a aussi la halte migratoire, donc il y a beaucoup de sauvagines au niveau de la baie Lavallière. Donc, c'est vraiment en lien avec le Lac-Saint-Pierre. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

150

LA COMMISSAIRE :

155 Merci, oui, c'est ce qu'on voulait savoir.

LE PRÉSIDENT :

160 Mais est-ce que, dans le contexte précis de ce projet, est-ce qu'il y a un problème particulier par rapport à ce milieu, est-ce qu'il y a des menaces qui seraient issues des activités prévues dans le cadre de ce projet qui pèseraient sur un milieu de cette importance?

165 Je rappelle que nous, on a eu l'opportunité d'aller visiter la... on a fait une visite privée pour aller regarder et c'est une question qu'on se pose. C'est sensible de façon générale, mais dans le contexte...

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

170 Oui.

LE PRÉSIDENT :

 ... du projet, en quoi consiste sa sensibilité et quelles seraient les menaces qui pèseraient?

175 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

180 C'est sûr que, dans le contexte de la détérioration du Lac-Saint-Pierre actuellement, tous les efforts de restauration qui ont été investis jusqu'à présent, il ne faudrait pas que le projet puisse ajouter de nouveaux impacts. Mais le projet qui a été présenté tout récemment n'est pas le projet que j'avais sur la... qu'on avait eu sur la table, là.

LE PRÉSIDENT :

185 OK.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

190 Donc il y a l'évitement de milieux humides, on a aussi une sécurisation, là, au niveau de l'étanchéité de la digue. Nos préoccupations étaient à l'égard de la qualité d'eau qui aurait, à l'ultime, été rejetée ou envoyée, avec la station de la surverse, dans la baie Lavallière via le réseau

hydrographique. Mais on nous présente une priorisation que les surverses vont se faire dans le fleuve Saint-Laurent en premier, en deuxième temps dans la surverse, c'est ce que je comprenais.

195 Donc, aux termes de... Les changements climatiques aussi, on parlait de... on a parlé beaucoup d'inondations, on a parlé de ces aspects-là au fil des discussions des dernières journées, des dernières séances. Mais c'est ça, avec le changement au niveau du projet, d'évitement et de sécurisation, si on veut, durant l'exploitation de la cannebergière, il n'y aurait peut-être pas lieu d'avoir des enjeux ou des préoccupations majeures par rapport à ce qui avait été présenté précédemment par rapport à une détérioration, là, peut-être supérieure, là, par rapport aux sorties, 200 là, de cannebergière dans la baie Lavallière et, à l'ultime, dans le Lac-Saint-Pierre.

 Donc, c'est vraiment... L'objectif, c'est de protéger la baie Lavallière. Tout ce qui s'est fait aussi comme millions de dollars d'investis en aménagement faunique. On a le marais Saint-Louis, donc c'est certain qu'on ne veut pas détruire tous ces efforts-là par ce projet, mais il semblerait qu'avec ce qu'on nous présente, il n'y aurait pas d'impact majeur, là, avec l'insertion dans le paysage agricole de ce type de projet. 205

LE PRÉSIDENT :

210 OK. Donc, pour me rassurer moi, ça veut dire qu'il n'y aurait pas de... au regard de ce qu'on sait du projet bonifié depuis hier, il n'y aurait pas de mesure complémentaire, par exemple, que le Ministère suggérerait pour s'assurer que ce milieu sensible, dans lequel beaucoup d'investissements ont été faits, que...

215 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

 Dans des mesures qu'on a proposées ou qu'on a recommandées malgré tout, par rapport aux surverses, c'est la qualité d'eau qui nous préoccupait. Donc, ce qui est souhaité, ça serait peut-être d'avoir une station pour mesurer, justement, ce que Antoine, mon collègue, précisait hier, 220 là, certains aspects physicochimiques de l'eau, donc d'avoir une station de suivi.

 On nous a... Donc, on souhaiterait peut-être à faire un suivi de un, trois, cinq comme mesure pour voir quel type d'eau, quelle qualité d'eau on a rejetée, que ce soit autant du fleuve qu'au niveau de la surverse, que nos milieux sont sensibles dans les deux cas, que ce soit dans la décharge des Trente que dans le fleuve Saint-Laurent. Il faut rappeler qu'au site de la prise d'eau, dans ces environnements-là où est-ce qu'il y aurait peut-être, là, le fossé de décharge ou de surverse, il y a de la présence d'herbiers aquatiques qui a été caractérisée, là, par l'initiateur et... aux droits de ces travaux, de cette place où est-ce qu'il y aura des surverses. 225

230 Parce que l'importance pour la faune, on a l'habitat... on a l'habitat d'espèces en situation précaire, de poissons, dans ce secteur-là, qui sont susceptibles d'utiliser les herbiers aquatiques, qui assurent des fonctions essentielles pour l'habitat du poisson, que ce soit des aires de reproduction d'alevinage. Donc, on ne voudrait pas non plus que de l'eau qui proviendrait de la cannebergière en surverse puisse compromettre, là. Ça fait qu'au niveau de la qualité d'eau, c'est important de suivre.

235 Ça fait que ça, ça serait une mesure qui serait, pour nous, jugée importante, là, pendant les premières années de l'exploitation de la cannebergière.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

LA COMMISSAIRE :

245 Merci. Je me tournerais maintenant vers l'initiateur sur le sujet des impacts sur la faune. Vous avez présenté, hier, un tableau qui faisait une actualisation des niveaux d'impact compte tenu de la dernière mouture de votre projet.

250 Si ma mémoire est bonne, on indiquait « Faible » à bien des endroits et un impact qui était moyen.

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

255 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que c'est possible de le réafficher, s'il vous plaît?

260 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui. Juste pour rappeler aussi, pour la question qui vient d'être posée, que selon nos bilans de produits phytosanitaires, avec le nouveau projet, il va quand même y avoir moins de produits phytosanitaires. Ça fait qu'à la base, c'est déjà un gain, là, dans le Lac-Saint-Pierre.

265

J'ai perdu la fenêtre. Oui, c'est fermé. Désolé, petit problème technique, la fenêtre s'est fermée.

LA COMMISSAIRE :

270

Correct.

LE PRÉSIDENT :

275

On patiente.

M. ÉRIC LUPIEN :

280

Pourquoi il ferme? Je vais me déconnecter, je vais me reconnecter.

LA COMMISSAIRE :

On peut... je peux revenir à cette question-là plus tard.

285

M. ÉRIC LUPIEN :

Oh, bien il n'y a pas de problème, si ça veut marcher. On essaie un dernier coup.

Mme ANNIE OUELLET :

290

On aurait un complément, ici, de la part de Marie-Hélène.

LA COMMISSAIRE :

295

Oui.

Mme ANNIE OUELLET :

300

Juste avant, je souhaite aussi préciser, là, qu'au niveau du ministère de l'Environnement, l'analyse du projet est en cours actuellement. On n'a pas encore analysé cette nouvelle mouture qui a été présentée hier, par l'initiateur. Donc, on peut proposer certaines mesures ici, ce soir, mais assurément, on va faire une analyse beaucoup plus complète et des choses pourraient s'ajouter, là, dans le cadre de notre analyse.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

305

Justement, dans l'analyse de projet, quand on regarde l'empreinte dans l'habitat du poisson, on va regarder les pertes permanentes, les pertes temporaires ou plutôt la DDP; destruction, détérioration, perturbation.

310

Donc, au niveau du fleuve Saint-Laurent, il y a une prise d'eau, donc il y a une empreinte permanente. Donc, c'est souvent demandé en analyse, là, les superficies d'empreintes qui vont être détruites, donc plus accessibles pour le poisson. Et souvent, aussi, il y a des mesures temporaires, donc il y a, par exemple, des rideaux de turbidité -- on a fait référence récemment.

315

Donc, en connaissant la méthode de travail aussi, on évalue les pertes ou, du moins, les perturbations, là, pendant les travaux. Donc, si on juge qu'il y a des pertes permanentes dans la séquence, on avait parlé... certains intervenants, dans leur requête, ont parlé de la séquence « éviter, minimiser, compenser ». Donc nous, on recommandera de voir, là, selon l'impact du projet, là, peut-être à voir à avoir des mesures de mitigation, voire de compensation pour les pertes d'herbiers aquatiques, par exemple, aux droits de la prise d'eau.

320

LA COMMISSAIRE :

Merci.

325

LE PRÉSIDENT :

Merci.

330

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que le redémarrage a fonctionné du côté de l'initiateur?

335

M. ÉRIC LUPIEN :

Je suis en train de faire ça.

LA COMMISSAIRE :

340

Je vais en profiter pour une autre question pour le Ministère. Puisque vous avez mentionné la séquence « éviter, minimiser, compenser », vous l'avez mentionnée en lien avec l'habitat

faunique. C'est une séquence qui est également pertinente pour les milieux humides et hydriques. On a constaté, dans la nouvelle mouture, que la perte de milieux humides était grandement évitée. Il n'en reste pas moins que la zone inondable est un milieu hydrique.

345

J'aimerais entendre le Ministère sur la manière dont vous analysez, interprétez l'étape « éviter », lorsqu'il est question d'appliquer cette séquence-là à l'évitement d'un milieu hydrique?

Mme ANNIE OUELLET :

350

Au niveau de l'approche « éviter, minimiser, compenser », en fait, c'est ce qu'on privilégie en premier lieu, donc de voir la possibilité d'éviter les milieux. Là, on a vu que ça a été possible au niveau du milieu humide. Au niveau de la zone inondable, bien c'est la localisation de la terre. Donc, en quelque sorte, c'est plus complexe, là, de réussir à éviter complètement la zone.

355

Donc, suite à ça, bien c'est de voir, en termes de minimisation, est-ce que c'est possible de venir réduire les impacts, de faire en sorte d'empiéter moins sur cette zone-là. Et ultimement, il y a la compensation puis ça peut s'appliquer également en zone inondable.

360

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que l'étape de l'évitement implique nécessairement une recherche d'autres sites ou pas, dans tous les cas?

365

Mme ANNIE OUELLET :

C'est normalement privilégié, effectivement, là. On demande de regarder à l'intérieur de la MRC, voir s'il y a d'autres possibilités d'implantation.

370

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

375

Merci.

380 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Je n'ai plus l'icône « Partager ».

385 **LA COMMISSAIRE :**

On reviendra, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

390 En attendant que les techniciens aident à débloquer la situation et qu'on revienne vers vous, alors je vais appeler une participante qui s'est inscrite. Comme ça, on va commencer par l'écouter et on reviendra à vous dès qu'on va régler.

395 Donc, je voudrais inviter madame Elizabeth McGraw à se... à approcher de la table des intervenants pour poser sa question. Et puis, après elle, en attendant qu'on règle nos problèmes techniques, on va appeler quelqu'un qui serait en vidéo et en... la personne va s'apprêter, après les deux questions de madame McGraw.

400 **Mme ELIZABETH McGRAW :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

405 Oui, bonsoir.

Mme ELIZABETH McGRAW :

410 Bonsoir. Alors, c'était pour les bandes riveraines le long des... de la décharge de la Vingt et de la Trente. Je voulais savoir qu'est-ce qui était envisagé le long des cours d'eau, est-ce que c'était une bande riveraine de 1 mètre, qui est la bande minimale, ou qu'on essayait d'améliorer encore le portrait et de mettre une bande riveraine de 3 mètres ou qui permet, à ce moment-là, d'implanter des arbres?

415 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Lupien, qu'est-ce qui est...

M. ÉRIC LUPIEN :

420 3 mètres.

LE PRÉSIDENT :

425 3 mètres. OK. Et 3 mètres, est-ce qu'il y a d'autres choses qui sont prévues? Parce qu'elle se demandait aussi...

Mme ELIZABETH McGRAW :

430 Non, 3 mètres... Excusez. 3 mètres, c'est la base. C'est 5 mètres qui permettent l'implantation des arbres.

M. ÉRIC LUPIEN :

435 C'est 3 mètres.

LE PRÉSIDENT :

3 mètres.

440 **M. ÉRIC LUPIEN :**

En zone agricole, c'est 3 mètres, on met 3 mètres.

Mme ELIZABETH McGRAW :

445 Ça, c'est le minimum.

M. ÉRIC LUPIEN :

450 Oui, mais c'est ce qu'on... On est assujetti à 3 mètres. On est en zone agricole, donc on met 3 mètres, on respecte la loi.

455

LE PRÉSIDENT :

Alors donc, vous avez la réponse pour ce qui est prévu dans le projet. Est-ce que vous avez une deuxième question?

460

Mme ELIZABETH McGRAW :

Oui. Je voulais savoir, au niveau de la MRC, c'était quoi le plan régional pour les milieux naturels qui était... qui n'a pas été adopté, mais qui était comme à l'étude puis qui devrait être adopté bientôt?

465

Mme MYRABELLE CHICOINE :

Je vais donner la parole à Emy.

470

Mme EMY LAPOINTE :

En fait, notre PRMN est en ce moment en cours d'approbation au Ministère. C'est en cours, on n'a pas de date... D'après moi, à l'automne peut-être, mais...

475

Mme ELIZABETH McGRAW :

Non, c'est le... ça comporte quoi? Est-ce que c'est comme aucune destruction de milieux humides parce qu'on est déjà à 5 % et aucune destruction de boisé? C'est quoi le plan, c'est quoi les... ce que vous avez projeté à la MRC?

480

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez donner les grandes lignes?

485

Mme EMY LAPOINTE :

En fait, je crois que tout dépend de la localisation qu'on parle puis il n'y avait pas d'interdiction. Les plans n'étaient pas d'interdire tout déboisement ou toute déconstruction des milieux humides et naturels. Il y avait certaines zones qui étaient priorisées, d'autres non. Dans le PRMN flottant, là, le site de Sainte-Anne était dans une zone où est-ce que les boisés étaient à prioriser, mais ils ne sont plus touchés. Donc, c'est...

490

Mme ELIZABETH McGRAW :

495

Et pour Sainte-Victoire?

LE PRÉSIDENT :

500

Oui, c'est...

Mme ELIZABETH McGRAW :

505

Bien, c'était Sainte-Victoire que je voulais savoir, alors...

LE PRÉSIDENT :

OK. Bien oui, et comme je...

510

Mme ELIZABETH McGRAW :

Excusez-moi. C'est...

LE PRÉSIDENT :

515

Comme je l'ai dit, vous aurez votre mémoire pour maintenant exprimer votre opinion. Alors, vous avez fini avec la question?

Mme ELIZABETH McGRAW :

520

Bien, ça faisait partie de la question, parce que la MRC couvre Sainte-Victoire puis je voulais savoir...

LE PRÉSIDENT :

525

Ah, OK, d'accord.

Mme ELIZABETH McGRAW :

530

... à Sainte-Victoire, si le boisé était aussi désigné protégé.

LE PRÉSIDENT :

Et donc, c'est pour clarifier la question.

535

Mme EMY LAPOINTE :

Le boisé était catégorisé dans la... on appelle le milieu « Usage durable de type 1 ». Donc oui, c'était en fait dans le plan d'aller sensibiliser les... -- voyons, je n'ai pas... j'ai les producteurs en tête -- mais les propriétaires des lots en tant que tels, pour les sensibiliser, justement, à pas détruire ces milieux-là.

540

Même chose pour le milieu naturel... le milieu humide, pardon. Puis là, le milieu humide n'est pas touché, donc c'est positif aussi de ce cas-là. Plaisir.

545

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame McGraw. Donc, vous pouvez vous réinscrire. Et on est bien contents de vous voir, vous avez posé beaucoup de questions pour clarifier. Merci.

550

LA COMMISSAIRE :

La Commission aura également quelques questions sur l'enjeu du déboisement, mais puisque la technologie collabore maintenant avec nous, je vais revenir à la question précédente. Merci.

555

Je constate donc que, pour les impacts sur la faune notamment, le niveau d'impact est maintenant évalué à faible, compte tenu de la nouvelle mouture. L'évaluation était plus élevée dans les moutures précédentes.

560

Est-ce que vous pouvez nous expliquer quel est l'impact résiduel sur la faune? Faible, soit, mais compte tenu de la nouvelle mouture, quel impact reste-t-il sur la faune?

M. ÉRIC LUPIEN :

565

Je vais laisser monsieur Sénécal, qui est biologiste, répondre.

570 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

575 **M. DOMINIC SÉNÉCAL :**

En fait, je pense que c'est intéressant de parler, quand on parle de faune, il y a quand même plusieurs groupes fauniques. Pour les gens qui arrivent à voir le partage de l'écran, on peut y aller par groupe.

580 On voit, dans le premier groupe, les oiseaux. En fait, on a une... à Sainte-Anne-de-Sorel, on a une surface de marécage de 1 209 mètres carrés qui va être déboisée et 2 242... Parce que le marécage, là, on sait que c'est un boisé humide, donc qui est comptabilisé deux fois. Il est comptabilisé comme milieu humide, mais il est comptabilisé comme boisé. Donc 1 209 mètres carrés de marécage arborescent et, de ce 1 200 là, il est inclus dans une surface de 2 242 mètres carrés de milieu humide.

585 Au niveau des oiseaux, on sait qu'on peut avoir des oiseaux qui vont nicher au sol, on peut avoir des oiseaux qui vont nicher dans des arbustes, on a des oiseaux qui peuvent nicher dans les arbres. On a une perte totale, là, je vais... toute surface confondue, de 2 242 mètres carrés de milieux naturels. On va en créer 19 710, d'où notre rapport d'environ neuf fois, là; notre chiffre exact, c'est 897 %.

590 Donc, si on veut avoir un impact résiduel, c'est clairement positif. Si vous voulez savoir ce qui va arriver dans... on parle de suivi, une année... un, trois, cinq. Déjà, dans cinq ans, on va avoir quelque chose de présent. Si on s'imagine dans 10 ans, 20 ans, 30 ans, on a un gain net -- et je pèse mes mots -- mais incroyable, là, en surface. Si tous les promoteurs antérieurs auraient fait ça, on n'aurait même pas assez d'espace pour reboiser tellement qui manquerait d'espace dans la MRC. Donc, c'est clairement positif.

600 **LA COMMISSAIRE :**

605 Merci. Dans votre étude d'impact, une des mesures d'atténuation qui était présentée pour les impacts sur la faune était des périodes de restriction pour différents travaux, qui étaient énumérées dans un tableau. Compte tenu des modifications, est-ce que ces périodes de restrictions sont toujours d'actualité, seront toujours respectées dans la réalisation des travaux?

M. ÉRIC LUPIEN :

610 Oui, ils vont être respectés dans le sens qu'on ne détruit plus les milieux humides ou on ne coupe plus d'arbres de façon majeure à Sainte-Anne-de-Sorel. Donc, la majorité du projet se passe en zone anthropique ou en zone cultivée, ce qui fait qu'on a le droit de travailler nos terres à l'année.

615 Il y a certaines interventions qu'il va falloir attendre les bons moments, effectivement, lorsqu'on va jouer dans la décharge des Vingt, dans la décharge des Trente, pour installer un ponceau. Mais on va s'arranger pour respecter tout ça. Et le déboisement aussi, Sainte-Victoire, va être fait dans la période permise aussi.

LA COMMISSAIRE :

620 Un instant, s'il vous plaît.

625 Est-ce que l'initiateur pourrait déposer un tableau actualisé des périodes de restrictions en fonction des travaux envisagés?

M. ÉRIC LUPIEN :

630 Je n'ai pas de tableau fait à cet effet-là.

LA COMMISSAIRE :

635 Vous pouvez prendre 48 heures pour le faire?

M. ÉRIC LUPIEN :

640 Bien oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

645 Merci.

LA COMMISSAIRE :

645 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous avons madame Rébecca Pétrin, qui est déjà connectée, qui intervient par vidéo. C'est bon, est-ce que nous l'avons?

650

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Bonjour.

655

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

660

Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

665

Oui, on vous entend.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

670

Super. Donc oui, j'ai relu, fait mes devoirs un petit peu et j'ai d'autres questions, en fait, pour la Commission. Donc, on a passé un temps à discuter, là, justement de la canneberge, l'importance qu'elle a au Québec.

675

Donc, j'ai vu, sur le site du MAPAQ, là, qu'on définit une terre agricole comme étant un patrimoine collectif, donc une ressource limitée et non renouvelable. J'ai aussi vu, là, que dans la politique... en fait, le Plan stratégique 2023-2027 qu'on veut aller vers une plus grande autonomie alimentaire puis, un des premiers points, c'est vraiment une offre diversifiée pouvant répondre à une demande et aux préférences variées des consommateurs d'ici. Donc, on vise vraiment d'augmenter le marché d'ici.

680

Puis là, on a trouvé aussi l'information que 92 % de la canneberge fraîche qui est produite, en ce moment, au Québec, est vouée pour l'exportation. Donc, j'aimerais... Ma question, c'est : En quoi l'octroi d'un hectare supplémentaire dans la culture de la canneberge au Québec va aider le gouvernement du Québec à atteindre l'autonomie alimentaire alors qu'on sait qu'il n'y a pas

685 suffisamment de terres agricoles pour alimenter, en ce moment -- donc, on dépend encore de
l'importation -- et que cette transformation d'une terre agricole nous semble un peu irrévocable, là?
Donc, avec tout le sable qui va être acheminé sur la terre agricole...

LE PRÉSIDENT :

690 Pouvez-vous poser la question, s'il vous plaît?

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

695 ... on n'a pas l'impression qu'on va pouvoir faire... Oui?

LE PRÉSIDENT :

700 Oui, parce que vous êtes en train de faire un commentaire. Vous êtes en train d'exprimer
une opinion.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

705 Oui oui, bien c'est sûr que...

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais que vous posiez directement la question pour qu'on puisse l'envoyer au MAPAQ.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

710 Donc, ma question, c'est : Comment est-ce qu'on peut octroyer un hectare de plus à
l'industrie de la canneberge à des fins d'autonomie alimentaire au Québec? Puis je ne comprends
pas, là, les propos sur le fleuron, là, donc j'ai cherché de l'information là-dessus. Ce n'est pas défini
comme un fleuron au Québec, donc peut-être de s'en tenir, là, à ce qui a été défini par le
715 gouvernement, là.

LE PRÉSIDENT :

720 OK.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Merci.

725

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, je... Vous avez écouté la question ou bien je dois la reprendre pour vous, c'est bon?

730

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

Oui. Oui, bonjour. Un peu plus tôt cet après-midi, j'ai lu un extrait de la politique bioalimentaire, la politique gouvernementale bioalimentaire où il était question, là, d'un « secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des québécois et des québécoises ».

735

Je ne suis pas allée dans le détail, mais j'attirerais votre attention, madame, sur l'orientation 1 de cette politique bioalimentaire, qui consiste, dans le fond, à une offre de produits répondant aux produits des consommateurs, avec des sous-objectifs dont celui de favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes relatives aux produits importés, soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorable à la santé. Bon, il y avait aussi l'objectif de promouvoir, valoriser les produits bioalimentaires d'ici.

740

Alors, on est tout à fait dans la logique ou dans la foulée de la politique de développement bioalimentaire du gouvernement.

745

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre réponse. — Votre deuxième question.

750

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Ma deuxième question, en fait, c'est un complément d'information que je demande à la Commission, à la grille, en fait, que j'ai demandée un peu plus tôt, cet après-midi. Donc, pour chacune des cannebergières en activité ou non en ce moment, j'aimerais faire ajouter les autorisations en tonnage de sable qui ont été octroyées à chacune de ces cannebergières, donc soit par la CPTAQ, soit par le...

755

760 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est une question? Vous voudriez bien poser la question...

765 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Oui, c'est une question. J'aimerais avoir...

LE PRÉSIDENT :

770 Oui.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

775 J'aimerais avoir les quantités, par cannebergière, qui ont été octroyées avant maintenant, à chacune des cannebergières, pour l'extraction du sable.

LE PRÉSIDENT :

780 Bien, la Commission vous remercie, parce que votre demande dépasse le mandat de la Commission. Le mandat de la Commission, c'est d'étudier les impacts du projet de l'aménagement de cette cannebergière-là sur l'environnement ici. Ce n'est pas... La Commission n'a pas pour mandat de faire l'évaluation de toute la filière de la canneberge, là, donc... Bien, on prend note de ce que vous avez dit, mais ça dépasse le mandat de la Commission.

785 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

790 Je vous remercie et bonne soirée.

Mme MYRABELLE CHICOINE :

795 Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

800 Oui.

Mme MYRABELLE CHICOINE :

805 On aimerait avoir un... On aimerait apporter un correctif à la réponse qu'on a donnée pour le PRMN puis le boisé, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

810 Oui, je vous en prie, allez-y.

Mme EMY LAPOINTE :

815 Oui, en fait, je me suis trompée tantôt, je parlais du boisé à Sainte-Victoire. Puis en fait, il n'est pas répertorié dans les usages durables de type 1. Donc, il est seulement répertorié dans une section qui serait visée comme... pour réviser le règlement d'abattage d'arbres, pour être un petit peu plus pointilleux. Donc, c'est moins important que ce que j'ai dit tantôt. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

820 Merci beaucoup pour la rectification que vous avez apportée. Merci.

LA COMMISSAIRE :

825 La Commission a encore quelques questions concernant la faune. Une petite rapide. Dans votre présentation hier, on n'est pas certains d'avoir bien compris lorsque vous parliez des nichoirs à chauves-souris. Avez-vous dit qu'ils seraient installés « si requis » ou « c'est requis »?

M. ÉRIC LUPIEN :

830 Oui, je me suis gardé une réserve dans le sens que, à l'époque, on faisait du déboisement à Sainte-Anne-de-Sorel puis il y avait un enjeu de chauves-souris. Puis là, je parle sous toutes réserves, là, je ne connais pas les 3 000 pages par coeur. Donc là, compte tenu qu'on ne fait plus de déforestation, mais encore qu'on va créer 20 000 en... de marécages et d'arbres, mais encore un 40 000 supplémentaire d'arbres et arbustes, j'osais espérer que ça faisait assez de nichoirs pour
835 les chauves-souris.

LA COMMISSAIRE :

Donc, votre réponse, c'est : Dans la mesure où ce serait requis...

840 **M. ÉRIC LUPIEN :**

On le fera.

LA COMMISSAIRE :

845

Est-ce qu'il serait toujours nécessaire de déplacer les reptiles et amphibiens?

M. ÉRIC LUPIEN :

850

Bien, les déplacer, c'est plutôt si on les trouve durant notre construction, on va les déplacer, on s'engage à le faire. J'adore les animaux, on aime les animaux puis je ne veux pas qu'on les écrase. Puis on a des petites visites de prévues avant le début des travaux, aussi, pour les débusquer puis aller les mettre, bien, dans tous les milieux naturels qui nous entourent, là.

855

LA COMMISSAIRE :

D'accord, merci. Une question relative... On a parlé un peu plus tôt de périodes de restriction pour certains travaux. Certaines de ces périodes visent le poisson. Toutefois, dans le rapport agronomique, on indiquait, en ce qui concerne le choix des horaires et du moment de l'année pour le prélèvement d'eau, on indiquait que, dans certains cas, par exemple si la fonte des neiges ne suffit pas à remplir les réserves au printemps, il pourrait être nécessaire de pomper quelques jours avril, mai. On mentionne également, là, selon la pluviométrie, quelques courts épisodes de pompage pourraient être requis à n'importe quel moment, entre juin et septembre.

860

865

Comment vous réconcilier ces besoins-là avec les périodes de restriction concernant le pompage dans l'habitat du poisson?

M. ÉRIC LUPIEN :

870

Bon, ce n'est pas compliqué, on s'est laissé des réserves partout en cas d'urgence. L'idée, c'est de respecter à 99.9 %, c'est d'éviter ces périodes-là au maximum. D'ailleurs, on est hyper confiants qu'on va les éviter compte tenu, justement, qu'on vient d'avoir une période de fonte et

d'accumulation durant tout un hiver où est-ce qu'on ne consomme pas d'eau pour arroser, il y a peu d'évaporation. Donc, ce scénario-là est peu probable.

875

Mais l'idée aussi, qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on gère du risque. La pump house, ça devient une assurance. On va mettre environ un million quelques cent mille de... moi, je dis des boutures, là, qu'on va qu'on va mettre dans le champ. C'est exactement ça, là, c'est des boutures.

880

On a des certaines obligations par rapport à nos prêteurs, qui nous demandent des garanties. C'est-à-dire que, si on vous donne tant de millions pour ça, bien de quel moyen tu peux me garantir qu'ils ne manqueront jamais d'eau? Sauf qu'on est bien confiants, on est venus s'installer ici par rapport à ce milieu-là, ce milieu d'eau là, qui est plus favorable que les cannebergières... les autres cannebergières au Québec.

885

On est bien confiants qu'on va être capables de respecter ça, c'est de là mon 99.9. On s'est gardé une petite marge en cas, là. Je ne peux pas expliquer qu'est-ce qui pourrait arriver, là, mais on s'est gardé ce petit pourcentage là, là.

890

LA COMMISSAIRE :

Merci. Dans la nouvelle mouture, aucun changement par rapport à ce que vous envisagiez pour la végétalisation des digues?

895

M. ÉRIC LUPIEN :

Non, c'est à notre avantage de la faire.

900

LA COMMISSAIRE :

OK.

M. ÉRIC LUPIEN :

905

Puis on va la faire de façon intelligente, aussi. On va partir avec des arbres en bas, des arbres conventionnels, des arbustes un petit peu plus courts puis des fleurs sauvages ou toutes sortes de plantes en haut. La question est, c'est qu'on veut éviter de mettre des arbres sur le bord du réservoir pour ne pas avoir des semis qui s'en viendraient dans nos champs puis qui nous occasionneraient d'autres problèmes. C'est stratégique un petit peu.

910

LA COMMISSAIRE :

915 OK. Une préoccupation qui avait été soulevée, notamment lors des consultations autochtones, était en lien avec la connectivité écologique. La végétalisation des digues faisait partie de votre réponse pour cette connectivité-là.

M. ÉRIC LUPIEN :

920 Oui.

LA COMMISSAIRE :

925 J'ai entendu, hier, dans votre présentation, que le corridor préservé au sud serait maintenant plus large. Est-ce que j'ai bien compris?

M. ÉRIC LUPIEN :

930 Vous avez très bien compris. Le corridor va être amélioré, élargi. Il y a une petite partie présentement, qui est en culture, qui va être abandonnée où est-ce qu'on va le reboiser. Puis lui, ça fait partie aussi du secteur humide, là. Il a les pieds dans la décharge des Cinquante, donc notre biologiste nous a dit : « Très favorable à créer un milieu humide là. » Donc, il va avoir deux vertus; arbres... bien trois vertus; arbres, corridor faunique puis milieu humide.

LA COMMISSAIRE :

935 Merci. — Je me tourne vers le ministère de l'Environnement. Est-ce que les mesures décrites par l'initiateur, donc la végétalisation des digues et le corridor au sud qui serait accru, est-ce que ça correspond à des bonnes pratiques, à des mesures suffisantes pour favoriser la connectivité écologique, compte tenu des espèces présentes, bien sûr, là, dans le milieu?

940

Mme ANNIE OUELLET :

Madame Fraser, va donner suite.

945

LA COMMISSAIRE :

Merci.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

950

On va le regarder du côté de faune. Donc, c'est sûr que, pour la connectivité écologique, on va essayer d'aller chercher une hétérogénéité d'habitats, on va essayer d'aller chercher des espèces adaptées du milieu, et puis, donc, avec différentes strates, d'aller chercher des corridors. Bien, j'attire votre attention sur une documentation que j'ai déposée aussi, là, sur... c'est Environnement et Changement climatique Canada.

955

Donc, qu'est-ce qu'un habitat? Donc, c'est 2013, donc c'est une très belle publication. On a d'autres publications au niveau de l'importance des friches, donc l'aménagement qui sera fait, là, pour aller chercher, là... où aller chercher certains critères de bonification pour assurer une hétérogénéité aussi dans les espèces, plutôt que faire une monoculture d'une sorte d'essence végétale.

960

Puis avec une mosaïque, aussi, d'habitats, parfois, on peut... si on veut regarder d'un point de vue faunique, pour attirer la faune, on peut faire des débris ligneux avec des amoncellements d'arbres. Donc ça, ça peut favoriser les reptiles comme les couleuvres. Près d'un bassin, il peut y avoir... Là, ce n'est pas un aménagement faunique comme tel, là, mais il pourrait y avoir un certain... une certaine forme de bonification dans l'espace qui est prévue des 19 000 mètres carrés.

965

C'est sûr qu'il y a toujours place à mettre des aménagements fauniques, là, pour favoriser une plus grande biodiversité, si c'est l'objectif escompté. Et pour ce qui est des distances aussi, là, au niveau des corridors de connectivité, donc on parle beaucoup de distance dans le document que je vous ai présenté, qu'est-ce qui peut assurer que ces corridors-là vont être utilisés pour la faune, entre autres.

970

LA COMMISSAIRE :

975

Merci. Je terminerais, pour l'instant, sur la question faunique, avec une dernière question pour l'initiateur.

Dans le document « Portrait de la faune utilisant les cannebergières du Québec », il y a certaines recommandations qui sont faites pour favoriser la cohabitation avec la faune. Il y a certaines de ces recommandations-là qui ne semblent pas être adoptées de votre côté. On aimerait avoir plus d'informations en... en fait, une justification à savoir pourquoi ces recommandations-là ne sont pas suivies.

980

985

990 Je vous les nomme rapidement. Il y avait la création d'étangs temporaires, la bande riveraine élargie et diversifiée -- ce qui fait référence à une question reçue d'une intervenante -- des abris pour des amphibiens et reptiles, création de réservoirs favorisant la faune, création d'habitats pour les limicoles. J'ai oublié de prendre en note c'était quoi limicole. C'est un oiseau échassier. Est-ce que je me trompe, madame Fraser, un limicole?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

995 Un limicole?

LA COMMISSAIRE :

1000 Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Oui, OK. Je pensais que c'était un nom en anglais, désolée. Un limicole, oui, les petits bécasseaux, là, ceux qu'on voit, là, sur le bord de l'eau, en milieu plus marin aussi.

1005 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. — C'est possible que certaines de ces mesures-là ne soient pas applicables à votre projet, mais on aimerait connaître les justifications.

1010 **M. DOMINIC SÉNÉCAL :**

1015 En fait, initialement, la première mouture du projet ou celle qu'on a présentée en audience publique prévoyait la perte de milieux naturels, boisés et milieux humides. Donc, on a vraiment voulu tout mettre sur la table pour être... apporter une plus-value à l'habitat qui allait être créé dans... et pour qu'à échéance, elle ait une bonne qualité.

1020 On a changé notre fusil d'épaule. Je pense qu'on arrive avec une très belle proposition d'éviter les milieux de base et, en échange, on a proposé, donc, de créer de l'habitat supplémentaire. C'est vrai... bien, c'est le 19 710 mètres carrés d'habitat qui va être créé en supplément.

C'est vrai qu'il y a certains points fauniques qui ont été mis de côté. De par le fait qu'on créait beaucoup d'habitats, on s'est dit que la faune allait utiliser cet habitat-là. On conserve les

1025

milieux humides, donc si on parle des oiseaux... les limicoles, c'est les oiseaux échassiers, là, associés à l'eau donc... Une petite blague pour aider les gens à comprendre, mais ceux qui ont été sur le bord de la plage, qui voient les oiseaux qui se déplacent avec la vague, c'est entre autres des limicoles.

1030

On a donc créé de l'habitat. Pour être franc, d'aménager pour la faune, ce n'est pas vraiment une difficulté. J'ai eu la chance, là, dans différents dossiers, de travailler avec le Ministère, entre autres en Montérégie. On participe fréquemment à ce type d'aménagement là. C'est plus difficile d'avoir l'espace pour créer les habitats fauniques que de créer des aménagements ponctuels.

1035

Tantôt, on a parlé, entre autres, des chauves-souris. On a maintenant... on a beaucoup d'espace, beaucoup de conservation. Selon les recommandations du MLCCFP, il n'y a aucune, aucune, aucune difficulté à intégrer même davantage d'aménagements fauniques. On a beaucoup d'espace.

1040

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1045

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'ai une citoyenne en ligne. Si elle est prête, en vidéo, je vais l'appeler. Geneviève Tardy.

1050

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Bonjour, Monsieur le Président.

1055

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, bienvenue.

1060

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Merci beaucoup. Écoutez, moi, j'ai une question surtout sur la structure commerciale. Je voulais savoir si monsieur Lupien, il avait déjà des ententes contractuelles, s'il avait une vision, déjà, de sa mise en marché? Est-ce qu'il y a l'intention de faire partie de la coopérative Ocean Spray?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour cette première question. — Monsieur Lupien?

1065

M. ÉRIC LUPIEN :

On a déjà deux ententes bien différentes pour acheter nos fruits, on est corrects à ce niveau-là.

1070

LE PRÉSIDENT :

Bien. Merci. — Vous avez une deuxième question?

1075

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Est-ce que c'est avec Ocean Spray?

LE PRÉSIDENT :

1080

Pardon?

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1085

Est-ce que les ententes sont avec Ocean Spray?

M. ÉRIC LUPIEN :

Pas besoin de répondre.

1090

LE PRÉSIDENT :

Non? En tout cas, est-ce que vous avez une deuxième question? Parce que vous avez...
Non?

1095

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Oui, j'en ai une. Alors, je voulais savoir si, au niveau de la structure de l'entreprise, il y a le premier actionnaire, c'est une entreprise en construction dont monsieur Lupien est propriétaire,

1100 puis le deuxième, c'est Canneberges des Îles. Je voulais savoir s'il y avait des avantages particuliers à être structuré de cette manière-là? Pourquoi monsieur Lupien n'est pas directement le premier actionnaire de son entreprise?

1105 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Je ne suis pas professeur d'économie, là. Je ne sais pas quoi répondre à ça, là.

M. FÉLIX GRENIER :

1110 Monsieur le Président, je m'excuse, là, mais c'est quoi le rapport avec le...

LE PRÉSIDENT :

1115 Vous pouvez utiliser le micro, s'il vous plaît? On ne vous entend pas.

M. FÉLIX GRENIER :

1120 C'est quoi le rapport avec l'objet de la Commission? C'est des questions sur la structure corporative de l'entreprise, ça n'a pas de rapport avec la Commission. On est le Bureau d'audience publique en environnement; la structure corporative n'a aucun rapport avec les enjeux environnementaux.

LE PRÉSIDENT :

1125 Avez-vous une question qui concerne les impacts du projet?

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1130 Non merci, ça répond à ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne soirée.

1135 Alors on va, on va changer de rubrique pour amener un peu les choses à terre. D'abord, j'aimerais vérifier si vous comptez toujours utiliser un réservoir de fioul dans le projet initial, il est

mis dans le PR3.5 que vous allez utiliser un réservoir de fioul qui aura une capacité de 10 000 litres. Bon, vous avez donné la description de ce réservoir.

1140 On sait quand même que les produits pétroliers sont très dangereux, surtout avec le temps où on va vers la chaleur. Et on voudrait vérifier avec vous si, dans votre démarche d'ingénierie pour votre projet, est-ce que vous avez... quelles sont les situations accidentelles qui pourraient être d'origine interne et aussi externe, qui sont susceptibles de subvenir dans l'utilisation de ce type de réservoir là?

1145

M. ÉRIC LUPIEN :

1150 Oui, il y a plusieurs choses qui ont été analysées à ce niveau-là. Premièrement, on s'est assurés d'être dans la réglementation pour ledit réservoir, c'est-à-dire que c'est un réservoir qui ne dépasse pas 10 000 litres. C'est une des prérogatives. On a aussi encore... on doit avoir un réservoir à double paroi, mais aussi avec un bassin de rétention de 100 % de la capacité. C'est-à-dire que si le réservoir finit par percer, il tombe dans un autre réservoir.

1155 On voit souvent ça, c'est comme un réservoir rond assis dans réservoir carré. Ça fait qu'on a cette protection-là. Mais encore, tous les travaux qui sont sur les lignes d'essence vont être faits par une firme spécialisée à cet effet. Puis la majorité où je dirais... S'il y aurait une fuite, bien, on va continuer dehors.

1160 On a aussi des protections mécaniques autour du réservoir, ce qu'on appelle des jerseys de béton, pour éviter qu'un camion ou un outil rentre en contact avec le réservoir, donc on minimise nos risques. Mais encore, à l'intérieur du bâtiment, on a aussi, si jamais il y aurait un petit déversement, bien on a un système de récupération des huiles dans nos deux bâtiments.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

1170 OK. Bien, est-ce que vous avez envisagé des possibilités, par exemple, de... que ça prenne feu puisque c'est quand même des produits inflammables? Ou bien, parce que le réservoir... ce genre de réservoir, même vide, pourrait constituer aussi un élément explosif. Est-ce que vous avez considéré ce risque-là et quelles sont les mesures que vous avez prévues pour pouvoir contrer les conséquences aussi bien pour l'environnement, mais aussi pour les humains qui sont tout autour?

1175 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui oui. Oui. On a des mesures là-dessus. C'est très simple, c'est qu'on est chanceux à la base, parce que le diesel, le fioul est peu explosif contrairement à l'essence, beaucoup, beaucoup, beaucoup moins.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1185 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Il y a beaucoup moins d'accidents parce que c'est une huile plutôt qu'un gaz. Ça, à ce niveau-là, on est bien corrects. Puis le réservoir est à distance requise, là, par les assureurs à ce niveau-là, là.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. — On a écouté les mesures qu'il prévoit. J'aurais tendance à m'adresser à vous, au ministère de l'Environnement. Est-ce que les risques qu'ils ont identifiés -- on a vu surtout par rapport au déversement accidentel, on a vu quand même qu'il y a pas mal de mesures qu'ils ont prévues. Maintenant, on vient ajouter les risques liés, par exemple, au feu, et caetera, autant de mesures qu'il vient d'énumérer.

1195

Est-ce que ces mesures-là sont appropriées, à votre avis, par rapport aux risques qu'on a pu identifier à ce niveau?

1200

Mme ANNIE OUELLET :

1205 On exige normalement le dépôt d'un plan de mesures d'urgence, donc qui comprend les mesures qui doivent être prises, là, dans ces situations-là. Par ailleurs, si on parle, par exemple, d'hydrocarbures, on exige, là, que sur place, il y ait des équipements nécessaires pour ramasser la contamination, là, le cas échéant, et si ma mémoire est bonne, c'était déjà un engagement que l'initiateur avait pris.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, cet engagement est là, c'est couvert...

Mme ANNIE OUELLET :

1215 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1220 ... donc on peut être rassurés que ces différents risques, en termes de prévisions, même de capacité de réaction, que c'est approprié?

Mme ANNIE OUELLET :

1225 Oui, sous toutes réserves du dépôt, là, d'un plan de mesures d'urgence un peu plus étoffé.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

1230 Je vais appeler monsieur Jacques Vogel. J'ai bien prononcé votre nom? Vogel. Toutes mes excuses. Bonsoir. Bienvenue.

M. JACQUES VOGEL :

1235 Ce n'est pas la Commission de Charbonneau, non?

LE PRÉSIDENT :

1240 Installez-vous et on attend vos questions.

M. JACQUES VOGEL :

1245 J'ai deux questions. La première question, c'est à monsieur Lupien puis l'autre question, c'est au MRC. Je ne sais pas s'il est ici présent?

LE PRÉSIDENT :

1250 Oui.

M. JACQUES VOGEL :

OK. La première question. Non. Premièrement, je suis d'accord avec sa cannebergerie. Je reste à côté, je reste l'autre bord de rue, à 500 pieds de la cannebergerie.

1255

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre opinion. La question?

1260

M. JACQUES VOGEL :

Bon. Ma question, le processus de la cannebergerie l'hiver, est-ce que la canneberge est enveloppée dans la glace?

1265

LE PRÉSIDENT :

Bon, monsieur Lupien?

1270

M. JACQUES VOGEL :

Oui oui oui, je pose...

M. ÉRIC LUPIEN :

1275

Oui, effectivement, la cannebergière va être prise dans une glace.

M. JACQUES VOGEL :

1280

Pour envelopper complètement ou... Ça veut dire, ma question, c'est admettons si on veut faire un rond, un rond de glace l'hiver, est-ce que c'est possible?

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

1285

M. JACQUES VOGEL :

Hein? Oui, OK.

LE PRÉSIDENT :

1290

OK.

M. ÉRIC LUPIEN :

1295

Là, vous ne voulez pas venir à la pêche dans mes canneberges, là?

M. JACQUES VOGEL :

1300

Oui, oui, oui, sans endommager les canneberges. Non non, mais patiner, de quoi?

M. ÉRIC LUPIEN :

1305

C'est une demande, déjà, qui a été adressée par Monsieur le Maire. On a des choses à discuter ensemble. Ça avait été discuté il y a quelques années avec Monsieur le Maire. On était sur le bord de l'eau, dans l'ancienne bâtisse, je m'en rappelle très bien. On a dit qu'on regarderait ça, on était intéressés à le faire, mais c'est sûr qu'il faut regarder de notre côté les questions d'assurance, vous comprenez?

M. JACQUES VOGEL :

1310

Oui, oui.

M. ÉRIC LUPIEN :

1315

Mais encore, aussi, c'est qu'il doit y avoir certaines règles, là. Il ne faut pas se ramasser avec des cochonneries ou de la contamination, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on est alimentaire. Donc, c'est quelque chose qui nous intéresse de rendre ce petit service-là à la communauté.

LE PRÉSIDENT :

1320

Merci, monsieur Lupien, pour votre réponse. — Votre deuxième question?

M. JACQUES VOGEL :

1325

Ma deuxième question, c'est pour le MRC.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1330

M. JACQUES VOGEL :

L'été passé... L'année passée, 2023, ma ferme, j'ai changé le ponceau puis j'ai fait ça tout bonnement, un ponceau 7 pieds de diamètre, ces affaires-là, enterré ça. Le MRC, il a ressoud chez nous avec son beau casque MRC puis le VUS MRC. Je n'avais pas demandé de permis. Voyons donc, demander un permis? C'est une terre agricole. L'abatteuse a défoncé le pont puis ça prend un permis? « Ah oui, ça prend un permis. » Là, il a été visiter avec... j'ai visité avec lui. Il a pris le diamètre du pont, 7 pieds, « Ah, il est légal. » Comment faire ... comment savoir que vous avez vu ça? Ils ont des drones. C'est vrai, le MRC, vous avez des drones? C'est un drone qui a vu. Bon.

1335

1340

Là, j'ai dit à l'inspecteur : « Bon, je suis dans la décharge des Vingt ici, en arrière. Bien, regardez dans le camping, c'est bloqué raide. C'est plein d'arbres, c'est bloqué, c'est... Ça n'a pas d'allure, les chevreuils, ils ont de la misère à traverser. C'est bloqué raide. » J'ai dit, « Regarde, tu me dis que ton pont est légal, ces affaires-là. L'eau va s'écouler où? » Regarde le camping, là, en arrière, il est bloqué complètement, pis la Trente, c'est bloqué complètement.

1345

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question pour la MRC, c'est?

1350

M. JACQUES VOGEL :

Oui, la MRC. Puis hier, le monsieur qui est venu ici à cette chaise-là, s'est assis : « Ah, on n'a pas reçu une plainte. » Bien moi, l'année passée, je l'ai faite la plainte, verbalement. J'ai fait la plainte comme quoi que tout est bloqué en arrière, regarde le camping. Ah, moi, j'ai dit, moi...

1355

J'ai fait la plainte, il était au courant. Viens pas dire, le monsieur qui était assis là hier, du MRC précisément, qu'il n'était pas au courant.

1360

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci, Monsieur Vogel.

1365 **M. JACQUES VOGEL :**

1370 Bon. Bien, deux... mon (inaudible) là-dedans, tout le monde panique. Si la cannebergerie déborde, l'eau qu'il reçoit, ça revient chez nous. Tout le monde capote. Là, à un moment donné, ça déborde. Ça ne débordera pas, de l'eau, ils veulent en garder, m'a lui en donner, c'est tout. Puis l'eau qui... l'année passée, il y a 250 millimètres d'eau, la pluie qu'il y a eu au mois de juillet. Il est tombé 254 millimètres.

1375 Le débordement, il s'est fait ici, à côté. Grâce à la Municipalité, ils ont offert le fosset ici, et c'est grâce à monsieur Dauplaise qui s'est occupé du projet, de faire... Toute l'eau, elle s'égouttait ici, ça fait qu'il n'y a pas eu de gonflement rien. Puis moi, je dis, le MRC devrait faire son ouvrage précisément au lieu de s'occuper de Sainte-Victoire, ces affaires-là. Il devrait s'occuper d'en bas, nettoyer ça.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci. Je pense que c'est...

M. JACQUES VOGEL :

1385 C'est un commentaire. Peut-être que c'est plus un commentaire qu'une question, mais en tout cas, il n'y a pas personne qui m'a répondu.

LE PRÉSIDENT :

1390 Oui, c'est bien rentré dans le... je pense que, dans les oreilles des personnes de la MRC. On vous remercie beaucoup pour avoir posé une question sur le projet. Merci, bonne soirée, monsieur.

Je voudrais appeler madame Elizabeth McGraw.

1395 **Mme ELIZABETH McGRAW :**

Bonsoir.

1400 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir.

Mme ELIZABETH McGRAW :

1405 Cette fois-ci, c'est sur les ruches. On a dit qu'on allait utiliser des ruches dans le projet pour
aider à la fructification des canneberges.

M. ÉRIC LUPIEN :

1410 Oui.

Mme ELIZABETH McGRAW :

1415 C'est vrai. Maintenant, est-ce qu'il s'agit des ruches indigènes ou... des ruches d'abeilles
indigènes ou mellifères? Parce que le...

M. ÉRIC LUPIEN :

1420 Je vais être honnête avec vous, vous me déculottez.

Mme ELIZABETH McGRAW :

1425 Ah. Parce que les ruches mellifères, la Fondation David Suzuki ne recommande pas d'en
mettre plus que trois par kilomètre carré parce qu'elles interviennent dans la survie des abeilles
indigènes et des bourdons, qui sont de meilleurs pollinisateurs que les abeilles mellifères.

LE PRÉSIDENT :

1430 Qu'est-ce qui est prévu?

M. ÉRIC LUPIEN :

1435 Ce que je peux dire, par contre, là, je ne connais pas les batailles d'abeilles, là, je n'ai jamais
bien bien étudié là-dedans, mais on a déjà des ruches présentement, là, puis ils nous donnent du
bon miel. le yable n'a pas de l'air d'être pris là-dedans.

1440

Mme ELIZABETH McGRAW :

1445 Ce n'était pas le problème. Le problème, c'est que les abeilles mellifères, c'est des abeilles européennes qui compétitionnent pour les fleurs, qui sont très très voraces, qui compétitionnent pour le pollen avec les abeilles indigènes et qui...

M. ÉRIC LUPIEN :

1450 OK. Je vais m'informer auprès de l'apiculteur qu'on a présentement, qui est... Comment est-ce qu'il s'appelle, Mario? Bérard. C'est Bérard qui est à Sainte-Victoire. Je vais *checker* ça avec lui.

Mme ELIZABETH McGRAW :

1455 C'est plus pour ça, c'est que la recommandation...

LE PRÉSIDENT :

1460 C'est ça, donc...

Mme ELIZABETH McGRAW :

... il faut protéger les abeilles qui sont menacées.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il va... comme il a dit, il va apporter la précision.

Mme ELIZABETH McGRAW :

1470 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1475 Merci beaucoup.

On va revenir encore, et moi, je m'intéresse maintenant aux emplois que vous allez créer. Il y a beaucoup d'informations, finalement, qui ont circulé. À quelques reprises, on a compris que

1480

vous allez créer 70 emplois, et que, après, il va y avoir aussi... pendant la phase de construction, et on aura 15 emplois lors de l'opération. Il y a d'autres... dans d'autres rapports, surtout le rapport... l'un des rapports les plus récents, vous dites qu'on aura quatre hommes qui seront engagés pour la gestion des chantiers, qui seront en cours simultanément, deux employés qui vont être nécessaires pour entretenir la ferme et faire les tâches courantes. Et pour les périodes de récolte, vous aurez huit employés.

1485

Quand vous avez fait la présentation hier, on a compris que vous aurez 8 employés, mais aussi, il y a 40 emplois qui vont être créés. Au final, c'était quoi le nombre d'emplois qui va être créé pour le projet? Et parmi ces emplois-là, lesquels sont des emplois qui sont temporaires et lesquels seraient des emplois, on va dire, permanents?

1490

M. ÉRIC LUPIEN :

1495

OK. Les emplois temporaires, c'est 40 employés minimum pour faire la phase de construction. On s'attend à avoir des *peeks*, probablement jusqu'à une soixantaine d'employés lors de la plus grosse partie des travaux.

1500

Ensuite de ça, on va avoir environ huit employés permanents, c'est-à-dire qui vont appartenir à Fruits des Îles, mais ce ne sera pas les huit qui vont travailler tout le temps, à plein temps. Parce qu'on a des... ce qu'on appelle des *rushs*, c'est-à-dire que lorsqu'on va mettre les boutures en terre, ça va prendre beaucoup plus de monde temporairement. Mais encore, lors des récoltes, annuellement, bien ça nous prend des gens qui ont été formés. On ne peut pas prendre n'importe qui pour mettre ça dans les champs, donc il va y avoir quatre emplois... quatre employés de main, mais on va avoir une banque, aussi, d'employés de main pour faire ces périodes qui demandent un petit peu plus de main-d'oeuvre, oui.

1505

LE PRÉSIDENT :

1510

OK. Est-ce que les huit emplois permanents, là, est-ce que ce sont de nouveaux emplois ou vous allez faire du juste un redéploiement d'un personnel qui est déjà disponible?

M. ÉRIC LUPIEN :

1515

Bien là, je n'ai aucun employé présentement, donc...

LE PRÉSIDENT :

OK.

1520

M. ÉRIC LUPIEN :

... ça va être...

1525

LE PRÉSIDENT :

Ça va être de nouveaux emplois?

M. ÉRIC LUPIEN :

1530

Oui, des nouveaux emplois, oui.

LE PRÉSIDENT :

1535

OK. Est-ce que, comme vous dites que c'est de nouveaux emplois, ils vont venir d'où? D'ici, de la région ou...

M. ÉRIC LUPIEN :

1540

On souhaite.

LE PRÉSIDENT :

1545

De la région, parfait. Et vous dites également que le développement de cannebergière va améliorer l'économie locale.

M. ÉRIC LUPIEN :

1550

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous instruire un peu sur de quelle manière ça améliore, de votre point de vue, l'économie locale?

1555 **M. ÉRIC LUPIEN :**

1560 Bien entendu, pour faire fonctionner la canneberge, on a un coût à l'acre qui est précis, de dépenses, qu'on appelle de l'OpEx, *operation expense*. Ça fait que ça, on sait déjà que ça va être entre 3 500 et 4 000 \$ l'acre. Ça fait qu'on pourrait faire un calcul rapide, c'est de l'argent qui a des retombées directes ici, à chaque année. Donc ça, c'est bien pour l'environnement, mais encore... bien, pour l'environnement? Pour l'économie, plutôt.

1565 Mais encore, on a aussi au niveau CapEx, *capital expense*, le fameux 30 millions. Là-dessus, il va y avoir énormément de retombées directes dans la région, ici, là. Ça fait que c'est sûr que c'est de l'argent neuve qui est apportée dans la région.

LE PRÉSIDENT :

1570 Merci, monsieur Lupien.

LA COMMISSAIRE :

1575 On a commencé à discuter un petit peu de déboisement tout à l'heure, j'aimerais y revenir. Vous nous avez donné des superficies de la nouvelle mouture, donc le déboisement réduit qui va avoir lieu sur le site de Sainte-Anne et qui sera compensé... bien, compensé? Notre fameux 900 %, là, dont on a parlé à quelques reprises. Pouvez-vous nous préciser la superficie des boisés sur le site de Sainte-Victoire-de-Sorel?

1580 **M. DOMINIC SÉNÉCAL :**

Oui, c'est prévu à... qu'il y ait 11 000 mètres carrés de boisés terrestres qui vont être affectés par des travaux.

1585 **LA COMMISSAIRE :**

La nouvelle mouture a-t-elle affecté cette superficie, à Sainte-Victoire?

M. DOMINIC SÉNÉCAL :

1590 Si, à savoir si la nouvelle mouture altère le premier scénario, non, ça reste.

LA COMMISSAIRE :

1595 Merci. Les personnes-ressources de la MRC ont fait allusion, tout à l'heure, à l'entente qui avait été conclue en fonction de la mouture précédente...

Mme MYRABELLE CHICOINE :

1600 Rectification. Elle n'a pas été conclue, c'était en...

LA COMMISSAIRE :

1605 Ça avait été...

Mme MYRABELLE CHICOINE :

C'était en projet.

1610 **LA COMMISSAIRE :**

Le projet d'entente.

Mme MYRABELLE CHICOINE :

1615 Exact, oui.

LA COMMISSAIRE :

1620 Merci. Je présume que, compte tenu des nouveaux chiffres de la nouvelle mouture, il y aura à nouveau discussion, bien que les superficies soient plus petites?

Mme MYRABELLE CHICOINE :

1625 Exact.

1630

LA COMMISSAIRE :

1635 Dans le projet d'entente précédent, les ratios de remplacement étaient de 75 % pour les arbres et de 50 % pour le couvert arbustif. Est-ce que ces ratios-là sont des ratios standards de votre côté, est-ce qu'on peut s'attendre un peu aux mêmes ratios dans une future entente?

M. ÉRIC LUPIEN :

1640 Je le sais que ce n'est pas à moi que vous posez la question, mais je vais faire lumière là-dessus, compte tenu que c'est l'entente que j'ai développée avec eux. Je suis capable de spécifier exactement ce qui va se passer.

1645 À Sainte-Victoire, c'est 125 % d'arbres mixtes. Le 75 + 50, ça, c'était pour Sainte-Anne-de-Sorel quand on avait une entente qui était... bien, qu'on avait négocié où est-ce que la MRC acceptait de, bien entendu, la forêt mixte qu'on était pour mettre, elle serve de compensation, mais encore les arbustes, mais aussi toute nouveauté à propos des fleurs sauvages qu'on voulait mettre compte tenu de la situation des abeilles. Mais avec la MRC, on avait discuté avec eux que... s'ils pourraient nous aider dans cette compensation-là, de tolérer ça.

1650 Bien, ça avait été bien vu et bienvenu, et approuvé compte tenu que la situation, on la connaît tous, là, pour ces petites bêtes là. C'est de cette façon que ça a été fait. Donc, à Saint-Victoire, c'est 125 % de forêt mixte, pour garder la même diversité que là; pas juste du sapinage, là.

1655 **Mme MYRABELLE CHICOINE :**

1660 Mais il y avait un délai aussi. On avait dans 48 mois, là. On laissait un délai, au promoteur, de 48 mois, et aussi, pour vraiment s'assurer de tout ça, puis monsieur Lupien et son équipe étaient d'accord aussi. Il était pour y avoir aussi un cautionnement de 50 000 \$ versé à la MRC, au cas où que, si jamais le promoteur ne le faisait pas. Donc, on avait émis cette hypothèse-là, mais ces discussions-là doivent reprendre, là, à la lumière des niveaux... des nouvelles superficies.

LA COMMISSAIRE :

1665 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1670

Parfait.

LA COMMISSAIRE :

1675

Je saute un petit peu du coq à l'âne, vous me pardonnerez.

Dans la séance d'hier, vous avez fait état de ce que vous considérez comme les gains environnementaux dus au changement de culture, en comparant les intrants nécessaires pour une culture de maïs et soya versus les intrants qui seront nécessaires dans votre culture. J'aimerais valider l'opinion du ministère de l'Environnement sur cette affirmation que le changement de culture provoquerait un gain environnemental pour le milieu?

1680

Mme ANNIE OUELLET :

1685

De notre côté, c'est davantage une réduction des impacts sur l'environnement qu'un gain environnemental en soi. Donc, c'est comme ça qu'on l'aborde.

LA COMMISSAIRE :

1690

Merci.

Finalement, concernant les cours d'eau, nous avons parlé de milieux humides, nous avons constaté les efforts d'évitement qui ont été ajoutés par l'initiateur, mais il est également question de cours d'eau sur le site à l'étude. J'y arrive. Notamment, dans l'étude d'impact, on mentionne la présence de sept cours d'eau sur le site à l'étude, cinq cours d'eau qui prennent leur source dans les milieux humides et la décharge des Vingt et la décharge des Trente dont on a parlé à quelques reprises.

1695

Or dans l'étude d'impact, ce sont seulement ces deux cours d'eau, donc la décharge des Vingt, la décharge des Trente, là, qui font l'objet d'une discussion. Également, en réponse à une question du ministère de l'Environnement, vous mentionnez la présence de petits cours d'eau et fossés faisant partie d'un réseau hydrographique important, interconnecté à la baie Vallières, qui serait présent sur la zone à l'étude.

1700

1705

Bref, il y a un petit flou aux yeux de la Commission, là, quant à savoir quels sont exactement les cours d'eau présents sur le site à l'étude et la situation de ces cours d'eau là, compte tenu des travaux?

M. ÉRIC LUPIEN :

1710

Oui, c'est bien simple. Il y a deux cours d'eau sur notre territoire, c'est la décharge des Vingt qui est considérée comme un cours d'eau, et la décharge des Trente. Le reste, c'est des fossés de ferme, tout simplement. Puis ça, on l'a validé avec les gens de la MRC. On a... ils ont fait un gros travail pour sortir les cartes puis, à partir de là, on a appliqué... bien, pas la recette, là, mais on a appliqué ce qui était sur les cartes, là.

1715

Mais j'avoue que c'est un petit peu *kaïkaïn* toute l'information qui circule tout partout comme de quoi qu'il y a plein de cours d'eau là. De façon factuelle, ce que Fruits des Îles a en sa possession, c'est qu'il y a deux cours d'eau. Le reste, c'est des fossés, tout simplement.

1720

LA COMMISSAIRE :

Et c'est une information qui s'est confirmée lors des inventaires terrain, donc seulement deux cours d'eau ont été identifiés?

1725

M. ÉRIC LUPIEN :

Non, c'est... les propriétaires des cours d'eau, c'est la MRC, puis c'est avec eux qu'on a validé ça. On n'a pas pris la chance de, nous, interpréter que ce n'était pas un cours d'eau. On est allés directement au responsable et demandé. C'est à partir de là qu'on a... qu'on a fait nos designs.

1730

LA COMMISSAIRE :

Ministère de l'Environnement, est-ce qu'un écoulement d'eau pourrait être considéré comme un cours d'eau, bien qu'il ne figure pas sur les cartes des cours d'eau municipalisés, est-ce que c'est possible?

1735

Mme ANNIE OUELLET :

Oui, c'est possible. C'est vraiment une validation terrain, là, qui peut le confirmer.

1740

LA COMMISSAIRE :

1745 Merci.

Mme MYRABELLE CHICOINE :

1750 Monsieur le Président, Yves Fraser, coordonnateur des cours d'eau, aimerait ajouter un complément d'information, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1755 Oui, c'est bienvenu. On s'apprêtait justement... ma collègue s'apprêtait à interpeller la MRC sur ça. — Bonsoir.

M. YVES FRASER :

1760 Bonsoir. Yves Fraser, coordonnateur des cours d'eau pour la MRC Pierre-De Saurel. J'ai marché à quelques reprises le terrain et, nous autres, selon notre définition des cours d'eau, on a deux cours d'eau et, le reste, c'est des fossés agricoles pour le drainage des terres. Donc, on a le cours d'eau des Vingt, cours d'eau des Trente.

LA COMMISSAIRE :

1765 Pouvez-vous répéter votre dernière phrase? Je l'ai mal entendue.

M. YVES FRASER :

1770 On a le cours d'eau des Vingt... Attendez un peu, je vais vérifier sur ma carte comment est-ce qu'ils l'appellent, là. Décharge des Vingt. C'est décharge des Vingt, décharge des Trente. Ça, c'est les cours d'eau qu'il y a sur sa terre puis, au bout de sa terre, il y a la décharge des Cinquante, mais qui est vraiment au bout, là, où est-ce qu'il ne fait pas de travaux.

LA COMMISSAIRE :

1775 Donc, vous avez fait un repérage terrain et vous n'avez pas identifié d'autres cours d'eau?

1780

M. YVES FRASER :

C'est ça. J'y ai été l'année passée et cette année.

1785

LA COMMISSAIRE :

OK, merci de la précision.

LE PRÉSIDENT :

1790

On va... en attendant que... On a quand même quelques questions sur le phosphore, sur lequel ma collègue va revenir, mais en attendant, je voudrais voir un peu avec vous les modalités de consultation que vous mettez en place. Parce qu'on a entendu parler de beaucoup de nuisances et on sait quand même que déjà, les rencontres préliminaires que vous avez faites au cours du processus d'évaluation, ces rencontres-là ont visé directement les intervenants municipaux avec lesquels vous avez beaucoup échangé.

1795

Donc, on voit que c'est quand même les parties qui sont plus intéressées au projet qui ont été consultées le plus. Donc, vous avez parlé quand même, dans la documentation, des voisins qui auraient été consultés aussi, les voisins directement impactés par le projet. Selon vous, quels sont ces voisins qui sont directement impactés par votre projet?

1800

M. ÉRIC LUPIEN :

Bien, c'est les voisins qui sont dans l'entrée de mon site, les voisins chaque côté, là, où est-ce qu'il y a l'entrée de cour.

1805

LE PRÉSIDENT :

L'entrée de cour. Et vous parlez aussi de là où passe le tuyau, là, le gros tuyau?

1810

M. ÉRIC LUPIEN :

Non.

1815

LE PRÉSIDENT :

Non?

M. ÉRIC LUPIEN :

1820

Lui, c'est vraiment temporaire, là. On fait une tranchée dans la rue et le conduit s'en va rejoindre un fosset. Ça, c'est très mineur. Ceux qui sont impactés, c'est ceux qui... Bien, voulez-vous que j'aïlle chercher un... C'est ça, travaux, la conduite d'eau, c'est mineur. Très, très, très, très mineur.

1825

LE PRÉSIDENT :

OK. Donc, on comprend que c'est vraiment les voisins immédiats, là, les voisins immédiats de...

1830

M. ÉRIC LUPIEN :

C'était ceux... Ceux qui sont le plus impactés, c'est ceux où on a le chemin qui rentre dans notre territoire.

1835

LE PRÉSIDENT :

OK.

1840

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1845

D'accord.

M. ÉRIC LUPIEN :

1850

Il y a quelques... il y a plusieurs voisins, tout le long de la ligne, qui ont été rencontrés aussi.

LE PRÉSIDENT :

1855

OK. Donc, vous dites que ces voisins-là, vous avez entamé des démarches de consultation avec. Est-ce que vous pouvez nous rappeler les activités que vous avez menées à cette date pour impliquer ces gens-là, les préoccupations qu'ils vous ont exprimées et comment est-ce que vous

avez pris en compte ces préoccupations dans les mesures que vous proposez et lesquelles vous n'avez pas tenu compte du tout? Est-ce qu'il y en a que vous n'avez pas tenu compte de leurs préoccupations?

1860

M. ÉRIC LUPIEN :

Non.

1865

LE PRÉSIDENT :

OK.

1870

M. ÉRIC LUPIEN :

Il n'y en a pas qu'on n'a pas tenu compte. Bien au contraire, si on a été consulter les gens, c'était pour avoir le pouls, mais surtout aussi les informer. Parce que ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'il y avait énormément de déformation... de... bien oui, de mauvaises informations qui circulaient. Il y en a qui pensaient qu'on était pour qu'on construire des murs de 40 pieds en arrière dans leur cour, il y en a qui pensaient qu'il était pour y avoir de l'eau qui rentrerait dans leur cheminée. On a tout entendu, c'était assez comique.

1875

Ça fait qu'on a pris la peine de faire des présentations plus spécifiques aux voisins directement de ma terre.

1880

LE PRÉSIDENT :

OK.

1885

M. ÉRIC LUPIEN :

Donc c'est pour ça qu'on a réussi, aussi, à... bien, à changer nos plans puis à amener certaines choses, là, les moyens de mitigation. À partir de là, on s'est enrichis de leurs commentaires.

1890

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez fait des rencontres directes?

1895

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

1900

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi les sujets que vous avez discutés avec ces gens-là?

1905

M. ÉRIC LUPIEN :

Leurs sujets, leurs préoccupations ou quoi que... qu'est-ce qu'on a...

1910

LE PRÉSIDENT :

C'est l'inondation, c'est ça?

1915

LE PRÉSIDENT :

OK.

1920

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

1925

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, au stade où vous êtes rendus dans vos échanges avec ces voisins directs...

1930

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1935 ... est-ce que vous anticipez des plaintes potentielles qui pourraient arriver quand vous serez... quand vous allez commencer vraiment vos activités, aussi bien de construction qu'après, quand vous serez en phase d'exploitation? Est-ce que déjà, vous anticipez des plaintes qui pourraient survenir?

1940 **M. ÉRIC LUPIEN :**

On n'anticipe pas de plaintes.

M. FÉLIX GRENIER :

1945 Lors de la première séance d'information, Monsieur le Président, il y a des voisins qui avaient parlé de la poussière qui était provoquée lors de l'entrée et l'entreprise a confirmé qu'ils allaient asphalté les entrées.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. ÉRIC LUPIEN :

1955 Oui, c'est plein de moyens comme ça qu'on a pris. Mais encore, s'il arriverait quelque chose, on est parlables, on a un numéro de téléphone.

LE PRÉSIDENT :

1960 OK.

M. ÉRIC LUPIEN :

1965 On s'est engagés à mettre un site Internet, on s'est engagés à publier l'avancement des travaux de façon régulière à propos du site Internet. Donc, on est des bons voisins, au même titre que présentement, on fait de la culture puis on n'a pas de plaintes à ce niveau-là, là.

1970

LE PRÉSIDENT :

OK. Donc, il y a quand même... Vous avez identifié un certain nombre de moyens pour pouvoir réagir si jamais quelque chose arrivait, par exemple, le téléphone que vous avez cité.

1975

Mais est-ce qu'il y a un dispositif plus formel que vous mettez en place pour identifier, par exemple, des plaintes qui vont arriver, pour accueillir ces plaintes-là, pour les traiter et pour rencontrer ces voisins directs et même à toute la population qui se sentirait, à un moment ou à un autre, impactée par le projet? Est-ce que vous avez envisagé un tel dispositif qui est bien structuré et qui vous permet de traiter ce genre de recueil et de traiter les plaintes et de faire le suivi, aussi, avec les plaignants?

1980

M. ÉRIC LUPIEN :

Bien, juste pour répéter ce que je viens de dire, il va y avoir une *hotline* téléphone 24 h/24. Donc là, c'est un appel immédiat. S'il y a quelque chose d'urgent, on peut répondre immédiatement. On a aussi le site Internet où est-ce que les gens peuvent aller voir, mais aussi, ils peuvent nous envoyer un email si c'est moins urgent. Ça fait qu'on a plusieurs étapes, là, plusieurs strates, si on veut, pour être capables de répondre aux citoyens.

1985

1990

Puis je veux juste rappeler à la Commission que c'est dans mon intérêt d'avoir une bonne relation avec mes voisins. Donc, la vitesse à laquelle on va répondre...

LE PRÉSIDENT :

Je suis d'accord avec vous. Donc, on comprend qu'un tel dispositif, un tel mécanisme de gestion de plaintes est là. On va voir comment il est rodé.

1995

Vous prévoyez également l'élaboration et la mise en oeuvre, en collaboration avec la nation Abénaquis. Si on se trompe ou si ça a évolué, vous me direz aussi. Vous prévoyez élaborer des mesures et mettre en oeuvre aussi des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation pour les impacts sur le poisson et son habitat?

2000

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

2005

LE PRÉSIDENT :

2010

C'est que votre... ce que vous me dites.

M. ÉRIC LUPIEN :

2015

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2020

Ces mesures, moi, je n'ai pas vu des détails sur ces mesures-là. Est-ce que vous pouvez nous en parler?

M. ÉRIC LUPIEN :

2025

Non, c'est tout à fait normal. C'est les gens du MELCC qui vont nous donner... Bien, on a soumis comment on ferait les travaux au fleuve.

LE PRÉSIDENT :

2030

OK.

M. ÉRIC LUPIEN :

2035

On a soumis quand même beaucoup de détails sur la façon de faire, mais c'est eux qui vont nous dire, au final, lorsqu'ils vont émettre -- là, si je dis des conneries, vous me reprenez, là -- mais lorsqu'ils vont émettre les 22. Bien, c'est à partir de là que tous les détails vont être à l'intérieur, là.

M. FÉLIX GRENIER :

2040

Il y a, dans la présentation d'hier...

LE PRÉSIDENT :

2045

Madame Ouellet, à quel moment ces mesures-là sont attendues?

M. FÉLIX GRENIER :

2050 Dans la présentation d'hier, qui a été faite, la présentation PowerPoint que tout le monde a
vue, il y avait plusieurs éléments qui avaient été mentionnés. Le grillage sur la pompe, un rythme,
là, le flot de pompage...

M. ÉRIC LUPIEN :

2055 Les rideaux de turbidité.

M. FÉLIX GRENIER :

2060 ... les rideaux pendant la période de construction.

LE PRÉSIDENT :

2065 Oui, mais là, on parle vraiment de l'entente que vous aurez avec la nation Abénaquis. Donc,
est-ce qu'on parle de la même chose, là.

M. ÉRIC LUPIEN :

2070 OK, là, on ne parle pas de la même chose, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. ÉRIC LUPIEN :

2075 D'accord, il n'y a pas d'entente pour l'aménagement du bord de l'eau avec la communauté
Wobanaki. Eux, ils ont soumis une inquiétude, mais c'est le Ministère qui va nous encadrer sur s'ils
acceptent le document d'installation de la pompe.

2080 Là, c'est on parle juste de la pompe au bord de l'eau, là?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2085 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Parce qu'avec la communauté Wobanaki, le sujet principal a été beaucoup plus l'archéologie. Puis les plantes médicinales aussi. On a eu une entente avec eux parce qu'on était supposés de couper les arbres. Ils nous avaient demandé de venir faire une tournée pour venir récolter certaines plantes. Cette tournée-là a eu lieu, mais encore, on ne coupe plus les arbres, ça fait qu'ils vont pouvoir revenir venir chercher ces plantes-là.

2090 Mais aussi, on leur a octroyé le droit de venir chasser sur nos terres lors de la période normale de chasse. C'est ce qu'ils nous avaient demandé; on a disposé.

2095

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vais écouter madame Ouellet. — Est-ce que vous avez quelque chose à...

2100 **Mme ANNIE OUELLET :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2105

... compléter par rapport à cette question?

Mme ANNIE OUELLET :

2110 En fait, bien là, il y a peut-être une petite confusion, là, entre deux éléments, donc je vais aborder la question de la consultation de la communauté autochtone.

LE PRÉSIDENT :

2115

Oui.

Mme ANNIE OUELLET :

2120

C'est ce que je comprenais qui était l'élément de votre interrogatoire au départ.

LE PRÉSIDENT :

2125 Oui.

Mme ANNIE OUELLET:

2130 Donc, le gouvernement du Québec a effectivement l'obligation, en vertu de la Constitution, de consulter les communautés autochtones lorsque des activités pourraient porter atteinte à certains droits ancestraux revendiqués. Donc, la consultation se tient en parallèle de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2135 On a une direction, au ministère de l'Environnement, qui est responsable de mener cette consultation-là auprès des communautés autochtones. Donc, le rôle du Ministère, là, est vraiment d'encourager et de faciliter la communication, la discussion entre l'initiateur et la communauté. Le Ministère doit également s'assurer que l'initiateur consulte la communauté de façon adéquate, et surtout, prend en compte ses préoccupations dans son projet.

2140 Donc, dans le cadre du présent projet, nous, on avait quand même déjà constaté que l'initiateur avait pris certaines ententes avec la communauté, notamment en termes d'archéologie où il y avait la possibilité, pour la communauté, là, d'être présent sur les lieux, si jamais il y avait des objets qui étaient découverts. Il y avait la conservation au niveau du boisé au sud aussi, qui était... au niveau du corridor forestier, qui était un élément qui avait été soulevé par l'initiateur.

2145 Permettre à la communauté Abénaquis de chasser la bernache, aussi, sur la propriété. C'était un engagement qu'on a vu au niveau de l'étude d'impact. Et l'élaboration et la mise en oeuvre, en collaboration avec la nation, des mesures d'évitement, atténuation des impacts sur l'habitat du poisson.

2150 Donc, ce sont des mesures qui étaient proposées par l'initiateur. Au terme de la consultation qui est en cours et de l'analyse du projet, le Ministère pourra également soumettre à l'initiateur d'autres demandes qui proviennent de la communauté autochtone.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Merci.

2160

LA COMMISSAIRE :

2165 Quelques questions concernant les intrants. Dans l'étude d'impact qui est mentionnée, que chez les producteurs de canneberges -- vous m'excuserez, je n'ai pas pris en note l'étude qui était citée -- on indique que, sur 182 analyses de sols disponibles entre 2019 et 2022, seul 6.5 % dépasse les 11 % de saturation de l'indice ISP2, qui s'applique pour le sol des canneberges.

2170 Qu'est-ce qui se passe lorsque l'indice de saturation de phosphore dépasse le 11 %, quels sont les risques?

M. ÉRIC LUPIEN :

2175 Bon, ce qui arrive, c'est qu'il y a peu de cannebergières qui dépassent ces ratios-là, compte tenu qu'il y a des tests qui sont faits régulièrement puis que toute application d'engrais est dirigée par nos agronomes. Et aussi, c'est... La canneberge, ce n'est pas comme toutes les autres cultures dans le sens, si je mets plus d'engrais, ça ne veut pas dire je vais avoir plus de rendement; c'est le contraire. On va avoir moins de rendement, puis mais encore, plus je mets d'engrais, plus ça me coûte cher. Ça fait que, si plus que ça me coûte cher, moins je récolte, ce n'est pas bien bien intéressant comme financier, à ce niveau-là.

2180 Mais ce que je peux dire, c'est qu'on n'a pas intérêt à mettre plus d'engrais, mais encore, il y a des tests qui sont faits pour s'assurer que notre sol n'est pas saturé. D'ailleurs, Mario, on a fait faire un test par notre... déjà, un agronome, pour savoir si notre sol était saturé. Mais on ne fera jamais rien sans l'approbation d'un agronome.

2185 **LA COMMISSAIRE :**

2190 Relativement à ces tests et ce que vous faites référence dans la documentation, on parlait également de l'exigence légale de faire un test aux cinq ans, mais qui, pour la cannebergière, il était plutôt d'usage de le faire aux un à deux ans. Est-ce que c'est de ce test-là dont vous parlez?

M. ÉRIC LUPIEN :

2195 Bien là, quand on tombe dans cette pointe-là, je vais laisser Jocelyne, elle va être pas mal meilleure que moi.

Mme JOCELYNE MOREAU :

2200

Pour revenir à votre question sur le phosphore, en fait, quand les gens... à chaque analyse de sol qui est faite, il y en a aux deux... bien on recommande aux trois ans, nous, là, mais il y en a qui désirent... des producteurs qui désirent le faire plus fréquemment.

2205

Mais quand on regarde leurs analyses minérales, quand l'indice de ISP2 pour le bilan phosphore est supérieur à 11 %, mais on peut faire des recommandations qui vont faire qu'on va demander aux producteurs de ne pas appliquer de phosphore dans certains champs. Ça fait qu'ils peuvent se faire fabriquer des engrais qui ont zéro. Quand vous avez des trois chiffres, des engrais, là, NPK, le chiffre du centre, bien il peut avoir des engrais qui sont fabriqués, puis ça va être zéro dedans.

2210

Donc, il y a des producteurs qui ont ces engrais-là puis qui vont faire une variation d'application dans leur champ, c'est-à-dire le champ 1 peut recevoir du phosphore s'il en a besoin; le champ 2 n'en recevra pas s'il dépasse la zone... la dose, là, vu que c'est comme ça que les gens sont... que les doses sont adaptées vraiment à chaque champ ou à chaque région de champ.

2215

Puis les analyses que vous parlez aux ans, bien c'est plus les foliaires. Quand les décisions de fertilisation azotée sont prises, c'est un indice qui est vraiment important dans les décisions des recommandations qui sont faites. Donc, les producteurs font systématiquement, au mois de septembre, des échantillonnages de leur tête de plan, puis ils vont... avec ces analyses-là, ils vont décider déjà, ils vont même fabriquer le plan de fertilisation pour l'année suivante. Puis cette analyse foliaire là va servir à ça.

2220

Et aussi les analyses de sol, parce qu'avec tout ça, dans ce qu'on appelle le PAEF, là -- aidez-moi les amis agronomes, là -- plein agroenvironnemental de fertilisation, il y a plein de calculs, aussi, qui sont faits là-dedans, puis ça, chaque producteur de canneberges a ce plan-là puis le suit... et le suit rigoureusement, là, quand vient le temps de faire ses applications.

2225

LA COMMISSAIRE :

2230

Merci.

Mme JOCELYNE MOREAU :

2235

Je ne sais pas si ça répond à votre question.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

2240

Mme JOCELYNE MOREAU :

Oui?

2245

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2250

Toujours concernant le phosphore, il y a deux éléments qui sont mentionnés dans la documentation, qui sont mentionnés en appui à l'affirmation que peu de phosphore serait susceptible d'être rejeté au cours d'eau. Un premier élément qui est mentionné, c'est le sable qui agit comme filtrant et il est également question du fonctionnement des drains souterrains qui auraient un impact, là, pour minimiser le phosphore.

2255

Pouvez-vous nous expliquer comment ces deux éléments-là contribuent à réduire les rejets potentiels de phosphore?

Mme JOCELYNE MOREAU :

2260

Bien, en fait, c'est que dans le sable, il y a beaucoup de... naturellement, il y a du fer et de l'aluminium puis ces éléments-là sont chimiquement, là, ils sont chargés positivement, donc ils attirent les éléments de phosphore, qui eux, sont chargés négativement. Les éléments chimiques sont toujours attirés un positif, un négatif. Donc, le phosphore qui se trouve dans le sol, bien il va être attiré vers ces molécules de fer là et d'aluminium là, donc ils vont être à quelque part fixés dans le sol. Ça fait que c'est pour ça qu'on parle de filtration, à quelque part, là, mais t'sais, le phosphore va être fixé dans le sol de cette façon-là, là.

2265

Là, les drains, je ne sais pas votre question... Le drain, en fait, ce qu'il fait, c'est qu'il va faire évacuer l'eau, mais t'sais, ce n'est pas le drain comme tel qui va faire une filtration du phosphore, là, de... La filtration que je voulais vous expliquer, bien c'est vraiment plus la fixation chimique, là, comme je viens de vous expliquer, qui se passe là.

2270

2275 **LA COMMISSAIRE :**

Sur le sable.

2280 **Mme JOCELYNE MOREAU :**

Oui. Puis c'est pour ça aussi que dans les analyses minérales, on tient compte de l'analyse de l'aluminium, du fer, pour pouvoir justement faire les calculs du ISP2 où on tient compte de ces concentrations-là de ces minéraux-là pour justement calculer l'indice et faire les recommandations en fonction de ça.

2285 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a un risque en raison de la fixation sur le sable, que le sable devienne éventuellement saturé, surchargé de phosphore, de contaminants?

2290 **Mme JOCELYNE MOREAU :**

Ça peut arriver là, mais à ce moment-là, il n'y aura plus d'application de phosphore. Mais je peux peut-être demander à mes collègues du MAPAQ qui ont fait plus de travail que moi de ce côté-là, là, pour compléter.

2295 **Mme JACINTHE LEBLANC :**

2300 Oui, exact, je peux y aller, là? Bien en fait, là, je ne sais pas si vous voulez que je partage ma présentation, là. Hier, je l'avais faite sur les pesticides, j'avais un peu l'équivalent, là, sur les fertilisants. Donc, je pourrais vous la partager.

2305 Donc, il y a des choses qui ont déjà été dites, là, par Jocelyne, mais côté réglementation, en fait, c'est ça, les entreprises agricoles sont encadrées par le *Règlement sur les exploitations agricoles*, donc le REA. Ils doivent déposer... bien, ils doivent avoir, en fait, un PAEF, donc un plan agroenvironnemental de fertilisation. Le plan, en fait, va venir déterminer, pour chaque parcelle de l'exploitation agricole puis pour chaque année, en fait, la culture qui va être pratiquée et la limitation d'épandage des matières fertilisantes. Donc, on parle ici de la dose, du mode d'épandage, si c'est fait à la volée, la période d'épandage. Puis évidemment, le PAEF est signé par un agronome.

2310 Qui qui doit établir un PAEF? En fait, bien, pour les productions maraîchères et fruitières, c'est les exploitations agricoles qui ont une superficie cumulative de 5 hectares ou plus. Également,

2315

il y a un bilan phosphore qui doit être déposé à chaque année, au ministère de l'Environnement, donc au plus tard le 15 mai, qui vient indiquer la capacité, en fait, de la terre à recevoir une quantité de phosphore, là, selon les analyses de sol, selon la culture qui est pratiquée.

2320

Évidemment, les exploitations agricoles doivent tenir un registre d'épandage. Comme madame Jocelyne disait, les entreprises agricoles doivent prendre une analyse de sol aux cinq ans. Par contre, dans la canneberge, c'est pratique courante de prendre une analyse de sol aux deux à trois ans, effectivement, pour bien suivre, là, en fait, l'évolution de la fertilité dans le sol.

2325

Côté réglementaire, bien évidemment, c'est interdit d'épandre sur un sol, là, qui est gelé ou enneigé. Ici, on s'entend, là, le sable, ce n'est pas considéré comme une matière fertilisante pour la canneberge, là. Puis les périodes d'épandage, c'est du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Ça, c'est la réglementation. C'est toujours possible d'épandre plus tard que le 1^{er} octobre, avec une recommandation agronomique.

2330

Deuxième diapositive, en fait, c'est sur les bonnes pratiques, justement, à la cannebergière. Donc, côté analyse de sol, je l'ai dit. Effectivement, c'est pratique courante de prendre une analyse foliaire. Il n'y a pas de réglementation pour les analyses foliaires. Par contre, dans le secteur, on prend une analyse soit à chaque année ou aux deux ans, pour bien suivre les besoins de la plante, s'assurer de combler les besoins, mais... de combler suffisamment les besoins et de ne pas apporter trop de matière fertilisante non plus.

2335

Comme monsieur Lupien disait, on ne veut pas non plus nuire au rendement de la culture, puis effectivement, quand on la fertilise trop, elle part de façon végétative et non de façon... elle ne fera pas des fruits, en fait.

2340

Sinon, dans la canneberge, on fractionne, en fait, les applications d'engrais. Donc, à l'année d'implantation, après avoir mis la bouture au champ, normalement, la fertilisation va commencer quatre semaines après l'implantation. On s'assure que la plante, elle a commencé à avoir des racines, qu'elle va être capable d'aller prélever les matières fertilisantes qui vont être appliquées. Habituellement, c'est fractionné, il y a des applications d'engrais qui se font à chaque semaine ou aux deux semaines, là, donc du mois de mai au mois de septembre. Donc, on arrête de fertiliser au mois de septembre, pour s'assurer que la plante, elle va aoûter pour l'hiver.

2345

2350

En année de production, là, ça change. En fait, on va venir appliquer l'azote seulement de la fin juin au mois de juillet, ça fait qu'on fractionne encore, là, par contre sur quatre applications, donc sur quatre semaines environ, trois à quatre semaines, là.

2355

Il y a un suivi hebdomadaire, aussi, qui est fait. Donc normalement, durant la période de fertilisation, il y a un agronome qui passe dans les champs pour voir l'état de la plante, s'assurer d'ajuster la fertilisation selon la saison de culture. Également, va regarder si la culture, elle a besoin d'être irriguée. Parce que l'irrigation est quand même reliée, là, au fait que la plante, elle va être capable d'aller prélever des éléments fertilisants. Donc, on veut s'assurer d'avoir une bonne irrigation, mais de pas en avoir une trop grande non plus, pour éviter du lessivage, là, qui pourrait arriver si on irriguerait trop.

2360

Sinon, bien, c'est important aussi de considérer que la canneberge, c'est une culture pérenne. Donc, il n'y a pas de sol à nu, donc ça diminue grandement les risques d'érosion qu'on peut voir par... qu'on peut observer dans d'autres cultures, là, dépendamment des pratiques qui sont mises en place, là. Il y a quand même des pratiques qui peuvent venir réduire les risques de lessivage.

2365

Donc, les rampes d'épandage sont calibrées annuellement pour s'assurer une uniformité, en fait, des applications d'engrais. L'irrigation est suivie à l'aide de tensiomètre, comme je disais, pour optimiser la gestion de l'eau, encore une fois limiter le lessivage.

2370

Donc finalement, il y a un suivi très serré qui est fait des besoins de la plante. Tout ça pour diminuer grandement les facteurs de risque de lessivage d'azote en environnement puis d'éviter d'enrichir les sols en phosphore ou en potassium.

Donc, c'est les pratiques qui sont faites dans le secteur.

2375

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2380

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :

Si je peux me permettre, je pense que notre collègue Guillaume Sauvageau voulait aussi intervenir sur des commentaires qui ont été...

2385

M. GUILLAUME SAUVAGEAU :

Rapidement, je voulais revenir sur la question du phosphore et des drains, le lien entre les deux. En réalité, le lien est assez simple. Ça a été mentionné, le phosphore va avoir tendance à se

fixer aux particules de sol. Les particules de sol ne migreront pas dans le profil de sol, ils n'entreront pas dans le drain lui-même, donc dans ce sens-là, il y a une certaine filtration qui se fait.

2390

L'eau, oui, peut être chargée en certains éléments, mais le phosphore va avoir tendance à se fixer au sol, donc rester dans le sol. La contamination, souvent, elle peut s'associer au problème d'érosion, d'érosion de sol. Puis sur une cannebergière, c'est beaucoup moins fréquent étant donné la culture pérenne, l'enherbement permanent des digues, des pentes un peu partout.

2395

Donc généralement, les superficies sont végétalisées à 100 %, donc les problèmes d'érosion sont grandement limités.

LA COMMISSAIRE :

2400

Merci. Est-ce qu'il existe un risque, compte tenu que le phosphore se fixe sur le sable, dans les opérations courantes ou dans des circonstances particulières? Est-ce qu'il existe un risque que ce sable s'échappe, sorte de la cannebergière et entre en contact avec l'eau ou le milieu naturel, à l'extérieur des champs qui sont aménagés?

2405

M. ÉRIC LUPIEN :

C'est peu fréquent compte tenu que les champs sont 100 % tapissés. Mais encore, c'est que les sorties de chaque champ sont contrôlées. Il faut qu'il s'en aille dans un canal, qui lui aussi est contrôlé et le point de rejet est plus haut que le fond. Donc, il faudrait qu'il soit décidé, là, pour sortir de chez nous.

2410

LA COMMISSAIRE :

Merci. J'achève avec mes questions sur le sujet.

2415

Concernant les rejets d'azote, il y a une comparaison qui avait... une donnée qui avait été offerte dans l'étude d'impact disant que, pour la culture de maïs, pour 180 kilogrammes à l'hectare d'azote, on avait environ 45 kilogrammes à l'hectare qui étaient perdus.

2420

Est-ce que vous avez des données comparatives pour la culture de la canneberge?

M. ÉRIC LUPIEN :

(Inaudible).

2425

LA COMMISSAIRE :

2430

Le ratio qui était présenté pour le maïs de quantité d'azote appliqué versus quantité d'azote perdu dans l'environnement, est-ce que cette donnée-là existe également pour la culture de la canneberge?

M. ÉRIC LUPIEN :

2435

Je ne pense pas que ça existe, là.

LA COMMISSAIRE :

2440

OK. Finalement, vous indiquez que « les bassins de récupération seront excavés jusqu'à la couche imperméable, et ceinturés d'une clé en argile pour les isoler hydrauliquement de la nappe phréatique. Ils n'auront donc pratiquement aucun impact sur le niveau de la nappe phréatique. »

Pouvez-vous nous parler du mot « pratiquement »? Est-ce que l'impact est existant mais minime, quelle est sa part, est-ce qu'on peut la quantifier un peu?

2445

M. ÉRIC LUPIEN :

2450

OK. C'est parce qu'au fond, quand qu'on met une couche de glaise, elle, elle est étanche. Ça devient un isolant naturel, au même titre que présentement, dans nos champs, je sais que l'hydrologie a démontré qu'il y a déjà naturellement peu de conductivité avec la nappe compte tenu de l'étanchéité naturelle de ce sol-là.

2455

Là, nous, ce qu'on va faire, c'est qu'on va chercher la glaise qui est idéale, en profondeur, puis là, on vient mettre une couche assez épaisse, qui vient nous isoler. Ça fait que là, on est isolés du réseau hydrographique de cette manière-là.

LA COMMISSAIRE :

D'accord.

2460

Mme AUDREY OUELLET :

Je peux peut-être préciser, en fait, là. Je cherchais mon...

M. ÉRIC LUPIEN :

2465

C'est pas mal mieux.

Mme AUDREY OUELLET :

2470

... information dans le rapport, là. Mais selon les données qu'on avait, nous autres, ici, c'est le contexte hydrogéologique qui était caractérisé par une épaisse couche d'argile relativement imperméable. Donc, l'eau souterraine est protégée par cette couche et peu rechargée. En fait, comme... Dans la littérature ou dans les bases de données qui existent, le type de sol, c'est donc... attendez un petit peu, le contexte... Donc :

2475

« Les eaux souterraines dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel font partie de la région des basses terres du Saint-Laurent située au nord des collines Montérégiennes. »

2480

Donc, le contexte hydrogéologique fait qu'il y a peu d'interactions entre les autres surfaces puis les eaux souterraines.

LA COMMISSAIRE :

2485

Merci. Dans le plan d'ingénierie intitulé « Nappe phréatique, champ de canneberges Sainte-Anne général », on indique la profondeur des canaux de distribution qui serait de 3 mètres inférieur au niveau minimal et maximal de la nappe phréatique.

2490

Est-ce que les canaux de distribution seront également isolés hydrauliquement de la nappe d'eau souterraine?

M. ÉRIC LUPIEN :

2495

Non, les canaux ne seront pas isolés de cette nappe d'eau là.

LA COMMISSAIRE :

2500

Donc, il pourrait y avoir contact entre la nappe souterraine et les canaux de distribution?

Mme AUDREY OUELLET :

2505 En fait, il y a eu des prélèvements qui ont été faits. Donc, selon le rapport de Englobe, les
eaux souterraines sont relevées entre 0.83 puis 1.83 mètre de profondeur par rapport au terrain
naturel. C'est en deçà des aménagements projetés. Eux autres, les aménagements projetés sont...
— À quelle profondeur?

M. ÉRIC LUPIEN :

2510 Ce n'est pas l'aménagement, c'est-à-dire que c'est le niveau d'opération qui est supérieur.

Mme AUDREY OUELLET :

2515 C'est ça, donc par rapport à l'élévation zéro, les niveaux d'opérations sont au-delà des
profondeurs de nappes phréatiques qui ont été relevées. Les nappes phréatiques ont vraiment été
relevées à 0.3 puis 1.83 mètre de profondeur. Donc, à ce moment-là, il n'y a pas d'interaction.

LA COMMISSAIRE :

2520 On va réétudier le graphique et on vous transmettra une question par écrit, au besoin, si la
réponse ne suffit pas à clarifier notre compréhension.

Mme ANNIE OUELLET :

2525 Je profiterais du moment, parce qu'on discute justement de l'aquifère. On avait pris une
question en délibéré cet après-midi, là, concernant la contamination de l'aquifère. Donc j'inviterais
mon collègue Rollis Jiofack à répondre à la question qu'on a eue précédemment. Et peut-être qu'il
y a des éléments supplémentaires à ajouter, également, sur cette question.

2530

LE PRÉSIDENT :

Parfait, allez-y.

2535

M. ROLLIS ERNEST JIOFACK FEUZE :

Bonjour.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Le micro? On a perdu le son chez vous.

2545 **M. ROLLIS ERNEST JIOFACK FEUZE :**

Bonjour, Monsieur le Président. Rollis Jiofack à la Direction des politiques de l'eau du ministère de l'Environnement. Donc, j'étudie couramment les dossiers de canneberge à travers le Québec, principalement dans le centre du Québec.

2550 Alors, ce qu'il faut bien savoir, c'est que la canneberge, c'est une culture très particulière parce qu'elle nécessite beaucoup d'eau pour les opérations. Donc, il faut inonder la culture. Il faut inonder la culture durant la glaciation, il faut inonder la culture également durant la récolte. Donc l'eau, c'est un élément très capital pour un producteur de canneberges. Donc, de ce fait, étant donné qu'il faut utiliser beaucoup d'eau, bien le producteur, lui, il a intérêt à ce qu'il y ait zéro fuite ou bien zéro infiltration ou zéro perte d'eau.

2560 Généralement, lorsque moi, je prends les dossiers de canneberge et que je les étudie, bien, je vais vérifier deux choses. Je vais vérifier d'un apport qui sera autonome dans ses besoins en eau, qui pourra faire ses opérations normalement. De deux, ce que je vais vérifier, c'est que, bien, il n'y aura pas de prélèvement d'eau souterraine également. Parce que les bassins sont généralement enterrés. Alors un bassin enterré, il faudrait que le bassin doit... d'un, d'abord, il soit au-dessus du niveau de la nappe phréatique, et de deux, il faudrait qu'il soit imperméabilisé.

2565 Donc, les producteurs, en général, ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont prendre les bassins, ils vont complètement les imperméabiliser, ce qui fait qu'il n'y aura pas d'infiltration parce qu'il ne veut pas perdre d'eau. Pour lui, l'eau, c'est capital, il en a besoin. S'il perd de l'eau, bien ce n'est pas bon pour le business. Donc généralement, ils vont imperméabiliser les bassins.

2570 Et également, au niveau des... au niveau du champ de culture, avant de mettre le tapis de sable, là, ils vont justement faire un compactage du sol. Je le dis en complément parce que j'ai l'habitude d'étudier les dossiers de canneberge en général, de ce que je reçois. Alors, c'est pourquoi c'est des éléments que je ne vais peut-être pas, dans mon analyse, mettre l'accent dessus parce que je sais que c'est pratique courante.

2575 Ils vont faire du compactage. Et après, après avoir compacté le sol, bien on va mettre le tapis de sable. C'est sur ça qu'il y aura la culture. Pourquoi on fait le compactage? Parce qu'il veut que, lorsqu'il va faire l'opération -- je vous l'explique -- parce que lorsqu'il va faire l'opération

2580 d'inondation, de la glaciation, il veut que cette eau-là, qu'il puisse la recycler pour revenir dans son bassin, parce qu'il en a besoin, en fait. Il ne veut pas que l'eau puisse s'infiltrer pour aller rejoindre la nappe, il veut que cette eau-là puisse revenir pour qu'il puisse refaire ses opérations à nouveau.

Donc, en général, les dossiers de canneberges, ils font du compactage, ils essayent d'imperméabiliser complètement leurs aménagements.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la réponse.

2590 **LA COMMISSAIRE :**

Il me reste deux questions à poser.

LE PRÉSIDENT :

2595 À poser. — Vous nous avez dit tantôt qu'il y a encore un complément à apporter. Vous pouvez compléter avant qu'on...

Mme ANNIE OUELLET :

2600 Oui, en effet, c'était concernant la question au niveau de l'augmentation de la résilience face aux aléas en zone inondable, donc est-ce qu'effectivement, on vient réduire l'ampleur des crues? Joëlle Bérubé va prendre la parole pour répondre à la question.

Mme JOËLLE BÉRUBÉ :

2605 Bonsoir. Joëlle Bérubé.

LE PRÉSIDENT :

2610 Bonsoir, bienvenue.

Mme JOËLLE BÉRUBÉ :

2615 Ingénieure en hydrologie hydraulique au ministère de l'Environnement. Donc, cet après-midi, vous avez demandé mon avis concernant la possibilité que les installations du projet

permettent de réduire l'ampleur des crues puis augmenter la résilience face à l'aléa d'inondation en retenant de l'eau dans le bassin d'irrigation. J'ai réfléchi.

2620 Donc, selon les informations que j'ai et selon ma compréhension de la dynamique hydraulique dans le secteur, mon avis, c'est qu'il peut y avoir un effet de réduction des crues, très local, sur la décharge des Vingt et des Trente dans le cas où l'eau provient de leur propre bassin versant. Si une crue est causée par la pluie sur les deux décharges, il y aura moins d'eau dans les décharges si on retient la pluie qui tombe dans la cannebergière à l'intérieur de la cannebergière, et si on fait entrer de l'eau de l'Intérieur, mais qui provient de leur bassin versant.

2625 Par contre, au printemps, l'eau qui inonde provient du fleuve qui remonte par la rivière Yamaska. Comme je l'ai expliqué cet après-midi, si on fournit plus d'espace au fleuve dans ce secteur-là, il va le prendre puis il va remonter. Donc, si on enlève un peu d'eau dans ce bassin-là, le fleuve va juste continuer à monter puis on ne verra pas de différence.

2630 Si le niveau du fleuve commence à descendre puis l'eau commence à se retirer, bien là, on pourrait peut-être sortir un peu d'eau dans le bassin d'irrigation, puis ça pourrait théoriquement, là, accélérer le retrait de l'eau sur les terres sur les deux bassins versants des décharges.

2635 Mais on sait que... En fait, c'est ça, le bassin fait des modifications seulement aux bassins versant des deux décharges qui ont des bassins versants très petits à comparer aux cours d'eau dans lesquels ils se jettent. Comme plus loin, ils se jettent dans Pot au Beurre, qui est un bassin versant de 208 kilomètres carrés, alors que les deux décharges ont des bassins de 2 à 3 kilomètres carrés. Donc, ce n'est vraiment pas beaucoup.

2640 Puis donc, ils ne peuvent pas avoir une influence sur la rivière Pot au Beurre, même si on enlevait tout l'écoulement. Puis encore moins sur la Yamaska, encore moins sur le fleuve puis le Lac-Saint-Pierre.

2645 Donc, ce que je veux dire en résumé, c'est qu'on pourrait dire que ça réduit un peu les pointes de crue, mais dans seulement certaines situations précises puis de façon très locale, à proximité du site. Mais je pense que, de manière générale, on devrait qualifier l'impact du projet sur les zones inondables de neutre.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

OK, merci beaucoup. C'est très clair que comme réponse, merci.

Mme JOËLLE BÉRUBÉ :

2655

Merci.

LA COMMISSAIRE :

2660

Deux dernières questions. Dans l'étude d'impact, on mentionne que la vulnérabilité de l'aquifère au risque de contamination est jugée faible. Pouvez-vous préciser la démarche qui a été utilisée pour arriver à cette conclusion?

M. ÉRIC LUPIEN :

2665

La contamination de la nappe aquifère?

LA COMMISSAIRE :

2670

La vulnérabilité de l'aquifère.

Mme AUDREY OUELLET :

2675

En fait, la démarche qui a été faite, ça a été principalement d'aller collecter des informations dans les bases de données existantes sur tous les prélèvements d'eau qu'il y avait dans les environs, puis les prélèvements d'eau sont principalement dans la rivière Richelieu et non dans la rivière Yamaska. Puis aussi, au niveau de... il était plus en amont, je pense, au niveau de Sorel. Donc, à ce moment-là, il n'y avait pas d'effet sur les... l'eau qui était prélevée.

2680

En ce qui a trait aux contaminants, c'est que, étant donné que les élévations des installations sont toujours au-dessus des niveaux de la nappe phréatique, ça fait qu'à ce moment-là, même avec le contexte hydrogéologique, il y a peu d'interactions entre l'eau de surface puis l'eau souterraine. Ça fait que, advenant le cas qu'il y avait des contaminants ou quoi que ce soit, la migration est faible. Puis en ce qui a trait aux prélèvements extérieurs du site, ils ne sont pas localisés dans les environs, là, du tout, de la cannebergère.

2685

LA COMMISSAIRE :

2690

Merci. De mon côté, la dernière question serait pour le ministère de l'Environnement.

Dans la directive ministérielle qui a été transmise, là, dans le cadre de l'exercice auquel on s'adonne, il est indiqué que :

2695

« Dans le cadre de son analyse, l'initiateur justifie l'approche sélectionnée et les composantes retenues pour l'étude des effets cumulatifs et présente la délimitation géographique temporelle de celle-ci en considérant des limites qui peuvent varier d'une composante à l'autre. »

2700

Pouvez-vous nous expliquer un peu plus en détail quelle est la méthodologie qui est préconisée par le ministère de l'Environnement pour l'évaluation des impacts cumulatifs, s'il vous plaît?

Mme ANNIE OUELLET :

2705

Donc, l'étude des impacts cumulatifs se fait vraiment à l'échelle du projet, donc on regarde le projet dans son ensemble. Dans le cas présent, l'initiateur a décidé, là, d'évaluer l'impact cumulatif sur le milieu biologique, le milieu humain et le milieu physique. Donc, ce sont les paramètres principaux qu'il a décidé de retenir, là, pour présenter les informations au niveau des impacts cumulatifs.

2710

Et l'analyse des informations fournies ont été considérées recevables à ce stade-ci, par les différents experts qui ont été consultés au niveau de l'étude d'impact. Mais l'acceptabilité, quant à elle, là, demeure à être faite dans le cadre d'une analyse environnementale.

2715

LA COMMISSAIRE :

Donc, il n'y a pas de méthodologie particulière; on va regarder un peu au cas par cas, selon ce qui est proposé par l'initiateur de projet, si ça documente suffisamment dans le cadre spécifique de ce projet, est-ce que je vous comprends bien?

2720

Mme ANNIE OUELLET :

Oui, tout à fait. On applique vraiment au cas par cas, là, les différentes exigences en fonction de l'échelle du projet, la nature du projet. Donc, il peut y avoir des paramètres différents, là, qui sont toujours évalués sur la recommandation des différents experts qui sont consultés.

2725

LA COMMISSAIRE :

2730

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2735

Donc, il n'y a pas un canevas type, une démarche type qui s'appliquerait à tous les projets, où on pourrait s'assurer de la stabilité de la méthode ou de la robustesse en vue de sa transférabilité, par exemple? Ça n'existe pas, il n'y a pas...

Mme ANNIE OUELLET :

2740

Non. À ma connaissance, actuellement, là, ce n'est pas une méthodologie qu'on a, donc on se réfère vraiment à l'expertise de nos experts et de l'initiateur.

LE PRÉSIDENT :

2745

Bien. J'aurais une dernière question pour monsieur Lupien. On vous a beaucoup fatigué, hein, mais on a une dernière question. C'est par rapport à l'épandage et à l'utilisation des pesticides et fongicides.

2750

On remarque que, dans toute votre démarche d'analyse, vous ne les avez pas considérés comme étant une activité ou des activités que vous allez mener, c'est considéré comme secondaire. Et même, quand on regarde dans votre tableau d'impact, on ne le retrouve pas au niveau des activités.

2755

Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous n'avez pas considéré ça comme étant des activités à réaliser?

M. ÉRIC LUPIEN :

2760

Fort probablement parce qu'on le fait déjà dans nos champs, d'une façon supérieure.

LE PRÉSIDENT :

2765

OK. — Est-ce que, de votre point de vue, au Ministère, madame Ouellet, est-ce que ça ne devrait pas être considéré comme activité source d'impact qu'il faudrait analyser en tant que telle,

compte tenu des risques que cela pourrait représenter par pour l'environnement et pour les humains aussi qui font l'épandage?

Mme ANNIE OUELLET :

2770

Est-ce que vous pouvez me rappeler l'élément en question?

LE PRÉSIDENT :

2775

Bien, c'est... on va dans le PR3.1 c'est section 5.2, là où ils ont parlé de la détermination des sources d'impact potentiel. Si on regarde aussi le tableau 8, à la page 54, on voit qu'il y a des activités... ils effectuent de l'épandage, ils utilisent des pesticides, des herbicides et des fongicides, mais ce n'est pas considéré comme activité source d'impact. C'est mis entre parenthèses comme si c'était accessoire.

2780

Est-ce qu'on n'aurait pas dû les considérer comme étant des sources potentielles d'impact?

Mme ANNIE OUELLET :

2785

Au niveau de l'analyse du Ministère, effectivement, là, ça peut être considéré comme étant une source d'impact. Donc, dans son étude d'impact, l'initiateur propose et dépose sa vision des impacts, mais il y a une analyse qui est faite par le Ministère puis on peut arriver, effectivement, à un constat différent.

2790

LE PRÉSIDENT :

OK, parfait.

Mme ANNIE OUELLET :

2795

J'aimerais rajouter un élément au niveau des impacts cumulatifs, là.

LE PRÉSIDENT :

2800

Oui, allez-y.

Mme ANNIE OUELLET :

2805

Parce qu'en fait, bien, on regarde aussi, lorsqu'on analyse ces aspects-là de façon un peu plus globale au niveau de la région, est-ce qu'il y a une concentration de ce type d'industrie. Il y a également, au niveau, par exemple, du prélèvement d'eau, où on va se préoccuper de l'impact cumulatif des prélèvements d'eau. Donc, c'est pour ça que c'est au cas par cas, là.

2810

Je donne quelques exemples spécifiques à ce type de projet là, mais c'est vraiment en fonction des enjeux spécifiques du projet où ça devient plus facile d'identifier, finalement, les impacts cumulatifs, les éléments à considérer dans l'analyse.

2815

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour le complément.

2820

J'aimerais vérifier auprès des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des compléments que vous estimez utiles pour éclairer les questions que nous avons prêtées ce soir et que vous voulez donner? Tout est bien à votre niveau?

Mme JACINTHE LEBLANC :

2825

Moi, en fait, t'sais, j'ai bien présenté les bonnes pratiques en cannebergière, là. Ça peut donner une idée, aussi, là, des risques pour l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

2830

Pour l'environnement.

Mme JACINTHE LEBLANC :

2835

Et je n'ai pas d'autres choses à ajouter sinon, là, que ces bonnes pratiques là qui sont faites dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

2840

Parfait.

Alors, sur ce, je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

2845 La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Elles comptent les recevoir au plus tard dans les 48 heures prochaines. Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE où est rassemblée toute la documentation relative au projet.

2850 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents, ici même, au Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel. On y offre aussi plusieurs documents en version papier.

2855 Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 15 juillet 2024, à 16 h, pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la Commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ou à Véronique Beaulieu, conseillère en communication, toutes deux situées à l'arrière de la salle.

2860 En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la Commission. La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Ma collègue et moi pourrons échanger avec vous, au besoin, pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentielles jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

2870 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et citoyennes. Donc, partager votre opinion, partager votre point de vue peut faire évoluer le regard général de la Commission d'enquête sur le projet et ses enjeux.

2875 Comment exprimer votre opinion? Il existe cinq façons de le faire : transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance, transmettre une image commentée, déposer un mémoire sans le présenter en séance, transmettre un mémoire et le présenter en séance, exprimer une opinion verbalement en séance, sans déposer de mémoire.

2880

Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la Commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section « Participer » de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation.

2885

Vous avez jusqu'au 24 juillet 2024, à 12 h, pour déposer vos mémoires de manière que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

2890

Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler de moins de 1 000 caractères ou une image commentée, vous avez également jusqu'au 24 juillet, à 12 h, pour le faire, en remplissant le formulaire « Je transmets un commentaire ou une image commentée » dans le site Web du BAPE.

2895

Je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

2900

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, Éric Lupien et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique. Merci.

2905

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, en ligne comme en présentiel, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet. Enfin, je remercie les gens à la technique, les sténographes, de même que l'équipe de la Commission d'enquête ainsi que, bien sûr, ma collègue Prunelle Thibault-Bédard.

Donc, à toutes et à chacun, la Commission vous souhaite bon retour et au plaisir de vous revoir le 30 juillet prochain. Merci. Bonne soirée.

2910

LA COMMISSAIRE :

Bonne soirée.

SÉANCE AJOURNÉE

2915

Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

2920

ET J'AI SIGNÉ :



2925

Vanessa Lagacé, s.o.